

# ***RAPPORT FINANCIER 2023***

**Fondation  
de  
France**

La Fondation  
de toutes les causes

# ***RAPPORT FINANCIER***

## ***Sommaire***

- |         |   |
|---------|---|
| 04 → 07 | <b>Rapport de gestion<br/>sur les comptes<br/>de l'exercice 2023</b>      |
| 08 → 25 | <b>Comptes annuels</b>  |
| 26 → 28 | <b>Rapport du commissaire<br/>aux comptes sur<br/>les comptes annuels</b> |
| 29 → 37 | <b>Gestion financière</b>   |

# 1<sup>er</sup> réseau de philanthropie en France

La philanthropie joue un rôle moteur pour contribuer à construire un monde plus apaisé, solidaire et durable. Forte de cette conviction, la Fondation de France encourage chacun à s'engager pour l'intérêt général. Sa mission : accompagner toutes les envies d'agir et les transformer en actions efficaces, dans tous les domaines de l'intérêt général.

**977**

FONDATEMENTS  
ABRITÉES

dont

**36**

FONDATEMENTS  
ABRITÉES  
CRÉÉES EN 2023

**530**

BÉNÉVOLES

**792 891**

DONATEURS ACTIFS DURANT  
CES QUATRE DERNIÈRES  
ANNÉES

**6**

FONDATEMENTS  
RÉGIONALES

**2**

BUREAUX À L'INTERNATIONAL  
(NEW YORK ET HONG KONG)

**259**

SALARIÉS

**50**

ENTREPRISES  
PARTENAIRES

La Fondation  
de France  
et les fondations  
qu'elle abrite  
ont consacré

**295,6**

MILLIONS D'EUROS

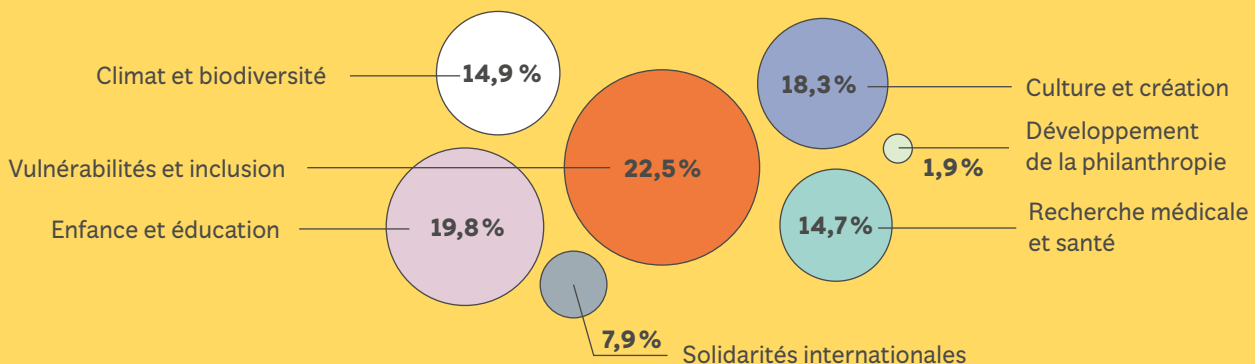
Depuis 50 ans,  
la Fondation  
de France  
et les fondations  
qu'elle abrite ont  
soutenu plus de  
200 000 projets  
dans tous les  
domaines de  
l'intérêt général.

à la mise  
en œuvre de

**12 600**

PROJETS

Répartition en pourcentages des montants alloués



# Un engagement renforcé au service de l'intérêt général



**Yves Perrier**  
Trésorier

**D**ans un contexte global toujours plus incertain, marqué en 2023 par des crises multiples, la philanthropie joue un rôle essentiel. Face aux catastrophes naturelles et aux guerres ainsi qu'aux conséquences toujours plus marquées du réchauffement climatique, la Fondation de France et les 977 fondations qu'elle abrite ont une nouvelle fois renforcé leurs actions pour contribuer à construire un monde plus solidaire et durable. Cette année, près de 12 500 initiatives ont été soutenues dans tous les domaines de l'intérêt général, pour un montant total de 295 millions d'euros, soit 7% de plus qu'en 2022. En réponse aux urgences bien sûr, mais également par l'action préventive pour faire avancer les causes soutenues par la fondation.

Ce développement a été rendu possible par la générosité des donateurs : en 2023, les dons ont dépassé pour la première fois la barre des 200 millions d'euros, dont 26 millions collectés dans la cadre des opérations d'urgence suite aux séismes survenus en Turquie-Syrie et au Maroc notamment. Les legs et donations ont également augmenté de 40 millions d'euros

par rapport à 2022. 90% des ressources collectées ont été consacrées aux missions sociales de la Fondation de France. Un taux identique à celui de l'an dernier qui témoigne d'une gestion rigoureuse. Les frais de gestion sont demeurés maîtrisés malgré le contexte inflationniste. Les fondations abritées, en particulier de taille intermédiaire, se sont-elles aussi fortement mobilisées : elles ont engagé 17 millions d'euros de plus qu'en 2022 pour leur action en faveur des causes qu'elles ont choisies. Par ailleurs, 36 nouvelles fondations abritées ont été créées en 2023 ce qui démontre le maintien d'une forte volonté d'engagement au service de la société.

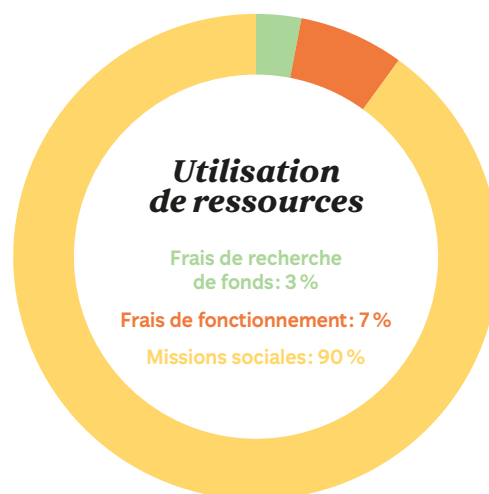
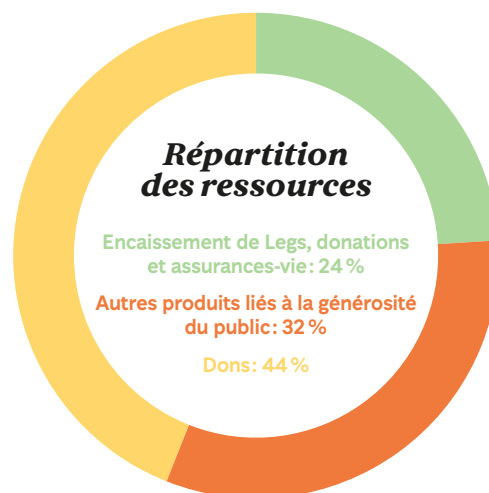
Sur le plan financier, les réserves de la fondation ont fait l'objet d'une gestion prudente et ont bénéficié de la remontée des taux qui caractérise la dernière période. Les produits financiers, au cours de l'exercice, dépassent ainsi le montant des frais de gestion. En conséquence, la totalité des ressources collectées par la fondation peut être affectée au financement des actions au service des causes retenues.

**“En 2023, les dons ont dépassé pour la première fois la barre des 200 millions d'euros.”**

# Les indicateurs clés

## Répartition des ressources

- **Les dons** s'élèvent à **207 M€** contre 185 M€ en 2022. Ils représentent 44 % des ressources 2023 de la Fondation de France. Deux opérations de collecte exceptionnelles expliquent en partie cette hausse : « Solidarité Turquie-Syrie » à hauteur de 14 M€ et « Solidarité Maroc » à hauteur de 11 M€. Il est à noter également une forte progression des ressources de la fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale avec la mise en place au sein de la banque mutualiste du « dividende sociétal ».
- **Les encaissements de legs, donations et assurances-vie**, y compris les ressources portées à la dotation, ressortent à **113 M€**, en baisse de 73 M€ par rapport à 2022. L'année 2023 a bénéficié de la réalisation d'un legs et d'une donation de montants supérieurs à 15 M€. Par ailleurs, le montant des assurances-vie perçues a progressé en 2023 de 23 % pour s'établir à 18 M€.
- **Les autres produits liés à la générosité du public** s'élèvent à **152 M€**. Ils correspondent aux revenus du patrimoine financier et immobilier. Ces revenus du patrimoine ont progressé significativement par rapport à 2022, portés par la forte hausse des taux à court terme sur les placements sécurisés de trésorerie et par la reprise des marchés actions.



## Utilisation de ressources

- **Les missions sociales** se sont élevées à **296 M€** (277 M€ en 2022), soit 90 % des emplois : 199 M€ pour les actions mises en œuvre par des fondations abritées, 88 M€ pour les actions réalisées dans le cadre des programmes de la Fondation de France et 9 M€ de reversement aux organismes désignés dans le cadre des activités transnationales. La progression de la mission sociale a été soutenue principalement par les fondations abritées avec une augmentation de leurs actions de 9 M€ et par les opérations d'urgences (Turquie-Syrie et Maroc) à hauteur de 7 M€.
- **Les frais de recherche de fonds** s'établissent à **11 M€**, restant stables par rapport à 2022. Ils comprennent les frais de réalisation des campagnes d'appels à dons, les coûts de traitement des dons et de réalisation des legs, ainsi que les personnels directement affectés à ces actions.
- **Les frais de fonctionnement** à hauteur de **22 M€** sont en hausse de 1,7 M€ par rapport à 2022. Ces frais intègrent les frais informatiques, les frais de communication institutionnelle et les frais généraux nécessaires au fonctionnement de la Fondation de France et des fondations abritées. Les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement ont été contenus malgré les effets de l'inflation sur l'ensemble des coûts.

# ***RAPPORT DE GESTION***

## **sur les comptes de l'exercice 2023**

### ***Sommaire***

- 5 **Activité des fondations abritées**
  
- 6 **Activité des « Métiers »**
  - Section analytique**
  - « Structure et support »**
  
- 7 **Contributions volontaires  
en nature**
  - Résultat de l'exercice**
  - Fonds reportés**
  - Conclusion et perspectives**

Dans un contexte global toujours plus incertain, marqué en 2023 par des crises multiples, la philanthropie joue un rôle absolument indispensable. Face aux séismes et catastrophes naturelles, aux guerres qui éclatent ou s'enlisent, aux effets toujours plus présents du réchauffement climatique et à l'aggravation des inégalités, la Fondation de France et les 977 fondations qu'elle abrite ont une nouvelle fois renforcé leurs actions pour contribuer à construire un monde plus apaisé, solidaire et durable.

Une fois encore, les volontés d'agir et la générosité des donateurs ont été au rendez-vous et se sont traduites par la création de 36 nouvelles fondations abritées et par une augmentation des dons de 8 % (hors opérations d'urgences).

Ainsi, en 2023, l'activité de la Fondation de France a poursuivi sa progression, atteignant un niveau d'activité de près de 12 600 projets d'intérêt général accompagnés, pour une enveloppe globale de missions sociales de 294 M€.

Pour rappel, les comptes de la Fondation de France sont structurés au travers des trois sections analytiques suivantes :

- celle des 977 fondations abritées et des activités transnationales (Friends of Fondation de France & Transnational Giving Europe) ;
- celle des « Métiers » correspondant à l'activité des « Programmes » et des « urgences », à la recherche des fonds et aux frais de fonctionnement directement imputables ;
- celle de « Structure et support » comprenant les frais de fonctionnement général et institutionnel.

## Activité des fondations abritées

À fin 2023, la Fondation de France abrite 977 fondations. L'ensemble de ces fondations représente 89 % des fonds propres totaux et 71 % du montant total des missions sociales.

### 476,3 M€ de ressources réparties de la manière suivante :

- 195,8 M€ de dons, legs et mécénat encaissés contre 144,9 M€ en 2022 ;  
Ce montant comprend les sommes collectées par des organismes européens à destination de bénéficiaires français, qui s'assignent un but analogue à celui de la Fondation de France, via les réseaux Friends of Fondation de France et Transnational Giving Europe à hauteur de 5,8 M€. Le montant collecté en 2022 était de 3,0 M€ ;
- 134,4 M€ d'autres produits liés à la générosité du public contre 97,8 M€ en 2022. Ces ressources comprennent les revenus nets du patrimoine financiers et immobiliers ainsi que la quote-part de dotation virée au résultat.

Cette quote-part de dotation virée au résultat s'est élevée à 8,2 M€ en 2023, contre 63,5 M€ en 2022. Le ralentissement de la consommation de la dotation est dû à l'augmentation rapide des revenus du patrimoine du fait de la progression des taux d'intérêt.

- Il est à noter que les fondations abritées à dotation ont bénéficié d'une rémunération de leur compte courant avec la Fondation de France pour un montant global de 12,0 M€ ;
- 0,9 M€ de produits non liés à la générosité du public, de subventions et d'autres concours publics contre 0,8 M€ en 2022 ;
  - 16,9 M€ de reprises de provisions, principalement pour dépréciation des valeurs mobilières de placement. Les reprises 2023 nettes des dotations ressortent à 12,6 M€ du fait de la remontée des marchés financiers ;
  - 128,3 M€ d'utilisation de fonds dédiés antérieurs contre 133,0 M€ en 2022. Cette utilisation des fonds dédiés est compensée par des reports en fonds dédiés.

Les fondations abritées créées en 2023 ont généré un flux additionnel de ressources de 4,2 M€. Enfin, les ressources directement portées à la dotation se sont élevées à 21,0 M€ contre 11,5 M€ en 2022.

### 456,8 M€ d'emplois répartis de la façon suivante :

- 208,4 M€ de missions sociales contre 194,1 M€ en 2022. Les fondations abritées créées en 2022 ont généré 3,7 M€ de missions sociales additionnelles et celles créées en 2023, 1,5 M€.  
La part des missions sociales des fondations abritées ayant financé les programmes de la Fondation de France s'est élevée en 2023 à 17,8 M€ contre 16,4 M€ en 2022.
- Les versements aux organismes désignés se sont élevés à 9,2 M€ contre 4,4 M€ en 2022. Il s'agit des versements à des organismes via Friends of Fondation de France et Transnational Giving Europe ;
- 0,3 M€ de frais de recherche de fonds contre 0,4 M€ en 2022 ;
- 7,1 M€ de frais de fonctionnement directement imputables aux fondations contre 8,3 M€ en 2022. Ce poste regroupe principalement les achats et charges externes, les frais d'entretien sur les immeubles de placement et les frais de gestion sur les placements à gestion particulière ;
- 4,3 M€ de dotations aux provisions contre 55,4 M€ en 2022. Les principales dépréciations 2023 portent sur les actifs immobiliers ;
- 236,7 M€ de report en fonds dédiés de l'exercice contre 132,2 M€ en 2022. La variation nette des fonds dédiés 2023 (reports moins reprises) ressort en reports de 108,4 M€.

Par ailleurs, il est à noter que les fondations abritées ont contribué aux financements des charges communes à hauteur de 7,8 M€, montant en hausse par rapport à 2022 de 0,8 M€.

## Fonds propres & fonds dédiés

Les fonds propres des fondations abritées ont progressé de 14,2 M€, passant de 1 509,2 M€ en 2022 à 1 523,8 M€ en 2023. Les ressources de l'exercice portées à la dotation se sont élevées à 21,0 M€.

Les fondations abritées créées en 2023 ont généré une augmentation des fonds propres de 2,8 M€ contre 16,3 M€ en 2022.

Par ailleurs, la consommation nette de dotation des fondations abritées à dotation consommable s'est élevée à 8,2 M€.

Les fondations ont généré au titre de l'exercice 2023 un résultat net global déficitaire de 3,1 M€. Ce déficit net intègre des excédents maintenus au résultat des fondations à dotation pérenne pour 3,4 M€ afin de permettre l'actualisation des dotations pérennes. Cette actualisation de la dotation est effectuée sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation de l'ensemble des ménages, hors tabac, publié par l'INSEE. Le taux retenu pour 2023 est de 3,60 %.

Enfin, les fonds disponibles non engagés à la clôture de l'exercice (fonds dédiés) ressortent à 428,2 M€ en hausse de 108,4 M€ du fait de libéralités importantes encaissées.

## Activité des « Métiers »

La section « **Métiers** » regroupe l'ensemble des programmes d'intervention de la Fondation de France, la recherche des fonds et les frais de fonctionnements directement imputables à ces activités.

Les six domaines d'intervention de la Fondation de France sont :

- santé et recherche médicale,
- transition écologique et solidaire,
- vulnérabilité et inclusion,
- culture et société,
- éducation et enseignement,
- solidarités internationales et urgences.

## 149,9 M€ de ressources réparties de la manière suivante :

- 77,8 M€ de dons, legs et mécénat hors « urgences » en faveur des programmes contre 85,3 M€ en 2022. En 2022, l'opération de collecte Z Event avait permis de collecter au bénéfice d'associations désignées, la somme de 10,0 M€ ;
- 25,9 M€ de dons « Urgences » contre 16,0 M€ en 2022. Au cours de l'exercice 2023, la Fondation de France a initié 4 opérations d'« urgence » : l'opération Solidarité Turquie-Syrie, l'opération Solidarité Maroc, l'opération Solidarité Arménie-Haut Karabach et l'opération Pas-de-Calais ;
- 0,8 M€ d'autres produits liés à la générosité du public contre 0,6 M€ en 2022 ;

- 0,9 M€ de produits non liés à la générosité du public, de subventions, d'autres concours publics et de reprises de provisions ;
- 44,5 M€ d'utilisation de fonds dédiés antérieurs dont 12,4 M€ liés aux « urgences » contre 33,3 M€ en 2022. Cette utilisation des fonds dédiés est compensée par des reports en fonds dédiés.

## 168,1 M€ d'emplois répartis de la manière suivante :

- 87,3 M€ de missions sociales dont 22,2 M€ pour les « urgences » contre 83,1 M€ en 2022. Dans le cadre des opérations d'Urgences, il a été notamment engagé en 2023, 6,4 M€ pour la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris, 5,6 M€ pour l'opération « Solidarité Ukraine », 6,7 M€ pour l'opération « Solidarité Turquie-Syrie » et 4,3 M€ pour l'opération « Solidarité Maroc ». Enfin pour rappel, en 2022, l'opération de collecte Z Event avait généré 7,1 M€ de missions sociales ;
- 10,1 M€ de frais de recherche de fonds contre 10,6 M€ en 2022 ;
- 70,7 M€ de report en fonds dédiés contre 45,6 M€ en 2022. La variation nette des fonds dédiés 2023 (reports moins reprises) ressort en reports de 26,2 M€.

Par ailleurs, il est à noter que les programmes de la Fondation de France ont contribué au financement des charges communes pour un montant net de 8,1 M€.

## Fonds dédiés & Résultat

Les fonds dédiés à la clôture de l'exercice s'élèvent à 132,8 M€ en hausse de 26,2 M€.

La part des fonds dédiés relative aux programmes d'« urgences » s'élève à 32,3 M€ en augmentation de 5,3 M€ dont 4,5 M€ liés à l'opération « Solidarité Ukraine », 7,1 M€ liés à l'opération « Solidarité Turquie-Syrie », 6,9 M€ liés à l'opération « Solidarité Maroc » et 12,7 M€ pour la reconstruction de la Cathédrale Notre-Dame de Paris.

L'excédent des ressources sans dédicace maintenu en résultat s'élève à 1,4 M€ contre 2,5 M€ en 2022.

## Section analytique « Structure et support »

La section analytique « **Structure et support** » regroupe les frais de fonctionnement généraux et institutionnels de la Fondation de France.

Au titre de l'exercice 2023, les frais de fonctionnement se sont élevés à 15,3 M€ en hausse de 2,9 M€ par rapport à 2022. Ces frais comprennent notamment les frais du siège social



de la Fondation de France, les frais de personnel, les frais des systèmes d'information, les frais de gestion et d'audit.

La hausse des frais de fonctionnement concerne les frais informatiques à hauteur de 2,0 M€ (travaux d'étude et de mise en œuvre de l'évolution des systèmes d'information métiers et financiers). L'attaque informatique subie par la Fondation de France en 2023 a également pesé sur les frais de fonctionnement à hauteur de 0,6 M€.

Cette section analytique comprend par ailleurs une dotation nette de provisions pour risque et charge de 12,6 M€. Cette dotation porte principalement sur l'ajustement de valeur du fonds dédié immobilier France I. Cet ajustement de valeur est lié à la hausse des taux d'intérêt.

Les emplois de la section « Structure et support » sont couverts par :

- 12,0 M€ de revenus du patrimoine financier et immobilier, montant en hausse de 5,6 M€ par rapport à l'exercice précédent du fait de la forte progression des taux de rémunération des placements court terme. Ce niveau de revenu financier est net des 12,0 M€ de rémunération des comptes courants reversés aux fondations abritées à dotation au titre de l'exercice 2023 et au 1,0 M€ affecté à la rémunération des fonds dédiés des opérations d'urgence ;
- 15,8 M€ de contributions aux charges communes prélevées sur les ressources et les emplois des fondations abritées et des programmes. Sur 2023, ces prélèvements sont en hausse de 0,6 M€. Le niveau de ces contributions est porté par le dynamisme de l'activité de la Fondation de France.

## Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature se sont élevées en 2023 à 21,7 M€ contre 23,1 M€ en 2022.

Le recul de ces contributions en nature est principalement lié à la non-reconduction de mécénat de compétence significatif au profit de 4 des fondations abritées.

La contribution des bénévoles et des mécénats de compétences représente 185 équivalents temps plein contre 201 en 2022.

Pour tenir compte des recommandations de France Générosité, au titre de 2023, le temps passé par les membres du Conseil d'administration pour la préparation et la participation aux séances du Conseil n'est plus valorisé. L'impact de ce changement de méthode s'élève à 0,1 M€ de contribution pour 61 jours d'intervention.

## Résultat de l'exercice

L'exercice 2023 fait ressortir un déficit de 1 590 511 €. Ce déficit se décompose de la façon suivante :

- - 3,1 M€ dont - 6,5 M€ sont destinés à être affectés en report à nouveau ou en déduction de la réserve libre et dont 3,4 M€ d'excédent ont été maintenus en résultat afin de permettre l'actualisation des dotations pérennes ;
- 1,4 M€ d'excédent de ressources sans dédicace des programmes,
- 0,1 M€ d'excédent pour la section analytique « Structure et support ». Cet excédent comprend les 12,6 M€ de dotation aux provisions pour risque financier. La performance de l'activité intrinsèque de la Fondation de France ressort ainsi à 12,7 M€, tiré par l'accroissement des revenus du patrimoine et à une gestion rigoureuse des frais de fonctionnement.

Comme en 2022, en 2023, la mission sociale aura représenté 90 % de l'emploi des ressources.

## Fonds reportés

À la clôture de l'exercice 2023, le montant des fonds reportés s'élevait à 113,5 M€ en retrait de 13,7 M€. Le montant des libéralités acceptées en 2023 par le Conseil d'administration s'est élevé à 88,9 M€ contre 61,6 M€ en 2022.

Les fonds reportés au 31 décembre 2023 se décompose de la façon suivante :

- 8,0 M€ de dotation temporaire d'usufruits (en baisse de 4,7 M€) ;
- 84,2 M€ de biens reçus par legs ou donations et destinés à être vendus (en hausse de 3,4 M€) ;
- 75,5 M€ de créances reçues par legs ou donations (en hausse de 1,7 M€) ;
- - 49,8 M€ de dettes sur legs ou donations (en hausse de 13,5 M€) ;
- - 4,4 M€ de provision pour risque afin de couvrir une éventuelle dépréciation des biens immobiliers reçus par legs et destinés à être cédés.

## Conclusion et perspectives

En dépit de l'environnement très incertain de 2023, et forte de la confiance renouvelée de ses donateurs, la Fondation de France a démontré cette année encore sa capacité à répondre de manière agile et efficace aux besoins nouveaux et aux grands défis posés par un monde en pleine transition.

Pour accompagner dans la durée toutes les volontés d'agir et renforcer l'impact de ses actions, la Fondation de France poursuivra, en 2024, la refonte de ses missions sociales et l'adaptation de son organisation et de ses outils.

# ***COMPTES ANNUELS***

Exercice clos  
le 31 décembre 2023

## ***Sommaire***

09	<b>Présentation générale</b>
	<b>Bilan</b>
10	<b>Compte de résultat par nature</b>
11 → 18	<b>Annexe</b>
19 → 22	<b>Compte de résultat par origine et destination</b>
23 → 24	<b>Compte d'emploi des ressources</b>
25	<b>Autres informations</b>

## 1. Présentation générale

Les comptes annuels de la Fondation de France comprennent :

- **le bilan** qui synthétise la situation patrimoniale de l'ensemble des éléments gérés par la Fondation de France y compris ceux des 977 fondations abritées ;
- **le compte de résultat** qui regroupe les produits et les charges de l'exercice selon leur nature ;

- **l'annexe** qui complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat ;
- **le compte de résultat par origine et destination** (CROD) et son annexe ;
- **le compte d'emploi des ressources** (CER).

Les comptes annuels sont présentés ci-joint en milliers d'euros (k€).

## 2. Bilan

en milliers d'euros	RÉFÉRENCE ANNEXE			2023	2022
		BRUT	AMORT. & DÉPRÉ.	NET	PRO-FORMA
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	4.5.1				
Immobilisations incorporelles		44 524	34 362	10 162	14 158
Immobilisations corporelles		181 783	61 783	120 000	119 195
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		84 162	4 351	79 811	77 504
Immobilisations Financières		258 409	17 798	240 611	213 344
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>		<b>568 878</b>	<b>118 294</b>	<b>450 584</b>	<b>424 201</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
Créances		93 756	2 013	91 743	99 578
Valeurs mobilières de placement		1 981 253	40 549	1 940 704	1 812 154
Instruments de trésorerie					
Disponibilités		128 016		128 016	105 270
Charges constatées d'avance		656		656	667
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>		<b>2 203 681</b>	<b>42 562</b>	<b>2 161 119</b>	<b>2 017 669</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>2 772 559</b>	<b>160 856</b>	<b>2 611 702</b>	<b>2 441 870</b>

en milliers d'euros	RÉFÉRENCE ANNEXE	2023	2022
<b>FONDS PROPRES</b>	4.5.1.6		
Fonds propres sans droit de reprise Fondation de France		62 156	62 156
Fonds propres sans droit de reprise fondations abritées		230 574	230 506
Réserves		281 225	279 791
Report à nouveau		6 672	740
Excédent ou déficit de l'exercice		-1 591	7 367
<b>SITUATION NETTE</b>		<b>579</b>	<b>580 559</b>
Fonds propres consommables		1 132 389	1 114 597
Subventions d'investissement		2 299	2 401
<b>TOTAL I</b>		<b>1 713 725</b>	<b>1 697 557</b>
<b>FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS</b>			
Fonds reportés liés aux legs & donations	4.5.1.9	113 488	127 224
Fonds dédiés	4.5.1.10	561 066	426 473
<b>TOTAL II</b>		<b>674 554</b>	<b>553 697</b>
<b>PROVISIONS</b>	4.5.1.11		
Provisions pour risques		292	1 162
<b>TOTAL III</b>		<b>292</b>	<b>1 162</b>
<b>DETTES</b>			
Emprunts et dettes financières diverses		673	593
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		163 698	143 138
Dettes des legs ou donations		49 814	36 383
Dettes fiscales et sociales		3 711	3 486
Autres dettes		5 235	5 852
<b>TOTAL IV</b>		<b>223 131</b>	<b>189 453</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>2 611 702</b>	<b>2 441 869</b>

### 3. Compte de résultat par nature

<i>en milliers d'euros</i>	RÉFÉRENCE ANNEXE	2023	2022
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Ventes de biens et de services		4 878	5 438
Produits de tiers financeurs	4.5.2	316 191	313 893
Reprises sur amortissements, dépréciations, transfert de charges		344	132
Utilisations des fonds dédiés		172 836	166 383
Autres produits		189	107
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>494 439</b>	<b>485 953</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Autres achats et charges externes		37 847	33 693
Aides financières		266 221	250 941
Impôts, taxes et versements assimilés		804	1 358
Salaires et traitements		12 853	11 537
Charges sociales		7 052	6 569
Dotations aux amortissements et dépréciations		3 855	3 915
Dotations aux provisions		79	264
Report en fonds dédiés		307 429	177 782
Autres charges		-35	359
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>636 104</b>	<b>486 418</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-141 665</b>	<b>-465</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
Autres intérêts et produits assimilés		14 453	9 482
Reprises sur provisions, dépréciations, transferts de charges		17 583	31 905
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		132 432	43 768
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>		<b>164 467</b>	<b>85 155</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>			
Dotations aux amortissements, dépréciation set aux provisions		17 824	55 944
Intérêts et charges assimilées		2	399
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement		8 511	20 858
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES</b>		<b>26 337</b>	<b>77 201</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>		<b>138 130</b>	<b>7 954</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>		<b>-3 535</b>	<b>7 489</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
Sur opérations de gestion		1 802	45
Sur opérations en capital		183	131
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		<b>1 985</b>	<b>176</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
Sur opérations de gestion		124	14
Sur opération en capital		-84	284
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>40</b>	<b>298</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>1 945</b>	<b>-122</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>		<b>-1 591</b>	<b>7 367</b>

<i>en milliers d'euros</i>	2023	2022
Structure Fondation de France	52	7 619
Fondations abritées	-3 080	-2 744
Excédent des Ressources sans dédicace	1 438	2 492
<b>TOTAL</b>	<b>-1 591</b>	<b>7 367</b>

<i>en milliers d'euros</i>	RÉFÉRENCE ANNEXE	2023	2022
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	4.5.2.4		
Dons en nature		790	711
Prestations en nature		4 752	4 899
Bénévolat*		16 185	17 448
<b>TOTAL</b>		<b>21 727</b>	<b>23 058</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	4.5.2.4		
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens		790	711
Prestations en nature		4 752	4 899
Personnel bénévole*		16 185	17 448
<b>TOTAL</b>		<b>21 727</b>	<b>23 058</b>

\*La valorisation du temps des membres du Conseil d'administration, soit 21k€, a été extraite suite aux recommandations de France Générosité.

## 4. Annexe

### 4.1. Préambule

#### 4.1.1. Objet social de l'entité

Conformément à l'article 1 de ses statuts, la Fondation de France a pour but de recevoir toutes libéralités sous forme notamment de legs ou de versements manuels, d'en assurer la gestion et de redistribuer ces libéralités, ou leurs fruits et produits disponibles, au profit de personnes, œuvres ou organismes d'intérêt général, ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement ou à la diffusion de la culture française, en se conformant, pour ce faire, aux intentions, charges et conditions éventuellement stipulées par les donateurs.

La Fondation de France a vocation à recevoir des versements pour le compte d'œuvres ou organismes mentionnés aux articles 200 et 238 bis du *Code général des impôts*, qui s'assignent un but analogue aux siens.

#### 4.1.2. Description des moyens mis en œuvre

Conformément à l'article 2 de ses statuts, la Fondation de France met en œuvre tous les moyens licites, eu égard notamment aux prescriptions du *Code civil* et de la législation fiscale en matière de libéralités, qui paraîtront les plus conformes à son caractère d'établissement d'utilité publique et les plus appropriés à la réalisation de son objet.

Toutefois, la Fondation de France s'interdit :

- dans la collecte de ses ressources, d'accepter, sauf de ses fondateurs, toute libéralité qui, en raison de sa nature ou de celle des charges et conditions l'assortissant, pourrait aussi bien être faite directement au profit du bénéficiaire final, sans que son intervention soit nécessaire pour assurer, par exemple, la gestion de la libéralité ou les répartitions correspondantes ;
- dans la gestion de ses biens, toute opération de caractère purement spéculatif ainsi que toute exploitation directe de toute entreprise ou établissement de caractère industriel ou commercial, et que toute participation non minoritaire au capital d'une même société, sauf si l'objet même de la société concernée permet la réalisation d'activités relevant des buts énoncés à l'article 1 de ses statuts ;
- dans l'utilisation de ses fonds libres d'affectation, et sauf en matière d'études et recherches nécessaires à l'accomplissement de sa mission, toute opération directe, c'est-à-dire toute action par une voie autre que celle du concours à des personnes ou organismes tiers sous la forme de subsides divers : bourses, prix, allocations, subvention, etc.

La Fondation de France s'oblige :

- à se conformer, dans les limites prévues par la législation en vigueur, aux charges et conditions dont les auteurs de libéralités auront, avec l'accord de la Fondation et, s'il y a lieu, l'autorisation des autorités administratives, assortie à ces libéralités, notamment quant à leur disposition, à leur gestion, à leur affectation, y compris les charges accessoires au profit de particuliers, la constitution au nom des donateurs de fonds ou fondations, la participation éventuelle de leurs représentants à la gestion ou à la distribution... ; étant entendu qu'en l'absence de stipulation expressément contraire les libéralités consenties à la Fondation seront réputées faites aux clauses et conditions générales prévues par le règlement intérieur ;
- à assurer l'équilibre du budget de fonctionnement administratif de ses services à l'aide de ses ressources propres, des concours que les fondateurs pourraient lui apporter à cet effet et de la participation aux frais généraux de la Fondation dont les donateurs auront admis l'imputation sur leurs libéralités.

Afin de remplir sa mission définie au 2<sup>ème</sup> paragraphe du point 4.1.1, la Fondation de France ouvre des comptes individualisés destinés à recevoir les versements pour les comptes des organismes concernés.

La Fondation de France passe toute convention nécessaire à l'accomplissement de sa mission, en particulier pour la gestion de ses biens et le placement de ses fonds, ainsi que pour l'organisation et le fonctionnement de ses services.

#### 4.1.3. Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La Fondation de France est organisée au travers de trois secteurs d'activité :

- les fondations abritées. Ce secteur regroupe les 977 fonds individualisés abrités au sein de la Fondation de France. Chaque fonds individualisé dispose de ses propres ressources pour l'accomplissement de la mission d'intérêt général définie par le ou les fondateurs de ce fonds ;
- les « Métiers » correspondant à l'activité de ses propres programmes d'action. Ces programmes sont regroupés en 6 thématiques principales :
  - santé et recherche médicale,
  - transition écologique et solidaire,
  - vulnérabilité et inclusion,
  - culture et société,
  - éducation et enseignement,
  - solidarités internationales et urgences.

Le secteur d'activité « Métiers » comprend également les fonctions liées au développement, à la communication non institutionnelle et à la gestion du patrimoine ;

- la « Structure et support » regroupant les missions institutionnelles et de fonctionnement général (gouvernance, communication institutionnelle, juridique, système d'information, comptabilité et contrôle de gestion).

## 4.2. Fait caractéristique de l'exercice

La Fondation de France a été victime d'une attaque informatique de type ransomware ayant rendu indisponible les systèmes d'information du 19 septembre 2023 au 8 novembre 2023.

Cette attaque n'a pas eu d'impact sur le niveau d'activité que ce soit en matière de ressources ou de missions sociales. Cependant, un retard a été constaté dans le traitement administratif et comptable des opérations. Ce retard a été résorbé pour la clôture de l'exercice.

Aucune rançon n'a été payée à l'attaquant. L'impact financier lié à des coûts d'investigation, de remédiation et d'indisponibilité des systèmes est évalué à 600 K€.

L'incident a fait l'objet de déclarations, dans les délais légaux, à l'ANSSI et à la CNIL. Par ailleurs, un dépôt de plainte a été déposé et une déclaration de sinistre a été effectuée auprès de l'assureur de la Fondation de France.

## 4.3. Évènements postérieurs à la clôture

Absence d'élément postérieur à la clôture pouvant avoir un effet sur les comptes 2023.

## 4.4. Principes règles et méthodes comptables

### 4.4.1. Référentiels 2018-06, 2014-03 et 2020-08

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-03 et aux dispositions particulières relevant du règlement ANC n° 2018-06 complété par le règlement n° 2020-08, relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses suivantes :

- la continuité d'exploitation ;
- la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- l'indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

## 4.4.2. Principales méthodes d'évaluation et de présentation

### 4.4.2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou pour les biens reçus par legs ou donation, destinés à être conservés, à la valeur d'acceptation par le Conseil d'administration. Elles sont amorties sur leur durée estimée d'utilisation suivant le mode linéaire.

La décomposition par composant des biens immobiliers bâtis est effectuée sur les bases suivantes :

Décomposition	Terrain	Bâti
Siège – 40 avenue Hoche	60 %	40 %
Paris	50 %	50 %
IDF & villes > 200 000 habitants	40 %	60 %
Autres	25 %	75 %

Décomposition	Construction	Installations techniques	Agencements
Appartements/Chambres de service/Loges	60 %	25 %	15 %
Maisons/Châteaux	60 %	20 %	20 %
Bureaux	70 %	20 %	10 %
Commerces/Locaux d'activités	70 %	15 %	15 %
Autres	80 %	15 %	5 %

Les biens sont amortis de façon linéaire sur les durées suivantes :

- Frais d'études et logiciels acquis : 1 à 3 ans
- Constructions : 40 ans
- Installations techniques : 10 ans
- Agencements : 5 à 20 ans
- Matériel bureautique : 5 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Matériel de transport : 5 ans
- Mobilier de bureau : 5 ans

### 4.4.2.2. Évaluation et amortissements des donations temporaires d'usufruit

Les donations temporaires d'usufruit reçues par acte authentique sont comptabilisées à l'actif du bilan pour leurs valeurs d'acceptation par le Conseil d'administration.

Elles sont amorties sur la durée des donations, au rythme prévisionnel attendu des revenus futurs.

### 4.4.2.3. Constitution du résultat

Les Comptes de la Fondation de France sont structurés au travers des trois sections analytiques suivantes :

- La section des fondations abritées et des activités transnationales (Friends of Fondation de France & Transnational Giving Europe) ;

- La section des « Métiers » correspondant à l'activité des « Programmes » et des « urgences », à la recherche des fonds et aux frais de fonctionnement directement imputables ;
- La section « Structure et support » comprenant les frais de fonctionnement général et institutionnel.

Le résultat de la Fondation de France est donc constitué des excédents et des déficits de ces trois composantes analytiques. Pour chacune de ces composantes, le résultat est déterminé de la façon suivante :

#### Section analytique « Fondations abritées » :

Conformément à l'article n° 511-1 du règlement ANC 2018-06, les ressources non utilisées à la clôture de l'exercice sont enregistrées en « fonds dédiés ». Pour définir les ressources non utilisées disponibles, les règles de priorité dans l'imputation des résultats antérieurs sont définies en tenant compte de la nature de la dotation de chacune des fondations, à savoir :

- Pour les fondations à dotation pérenne :
  - En cas d'excédent :
    - À hauteur du « report à nouveau » antérieur débiteur, maintien de la part d'excédent en résultat ;
    - Pour la part de l'excédent, complémentaire à la couverture du « report à nouveau » débiteur antérieur, correspondant au montant nécessaire à l'actualisation de la dotation et dans la limite de l'excédent disponible, maintien de cette part d'excédent en résultat ;
    - Pour le solde de l'excédent, après imputation du « report à nouveau » débiteur et de l'actualisation de la dotation, imputation en « fonds dédiés ».
  - En cas de déficit :
    - À hauteur des « fonds dédiés » antérieurs créditeurs, imputation du déficit sur ceux-ci ;
    - Pour le solde du déficit, après-imputation sur les « fonds dédiés » antérieurs, maintien en résultat.
- Pour les fondations à dotation consommable :
  - En cas d'excédent :
    - À hauteur du « suivi de la consommation de la dotation » antérieur débiteur, imputation de l'excédent sur celui-ci ;
    - Pour le solde de l'excédent, après imputation du « suivi de la consommation de la dotation » débiteur, imputation en « fonds dédiés ».
  - En cas de déficit :
    - À hauteur des « fonds dédiés » antérieurs créditeurs, imputation du déficit sur ceux-ci ;
    - Pour le solde du déficit, après-imputation sur les « fonds dédiés » antérieurs, imputation en « suivi de la consommation de la dotation ».
- Pour les fondations sans dotation :
  - En cas d'excédent :
    - À hauteur du « report à nouveau » antérieur débiteur, maintien de la part d'excédent en résultat ;

- Pour le solde de l'excédent, après imputation du « report à nouveau » débiteur, imputation en « fonds dédiés ».
- En cas de déficit :
  - À hauteur des « fonds dédiés » antérieurs créditeurs, imputation du déficit sur ceux-ci ;
  - Pour le solde du déficit, après-imputation sur les « fonds dédiés » antérieurs, maintien en résultat.

#### Section analytique « Métiers » :

Le résultat de la section analytique « Métiers » correspond à la part des ressources non affectées à un projet défini par les donateurs et en attente d'utilisation à la clôture de l'exercice.

#### Section analytique « Structure et support » :

Le résultat de la section analytique « Structure et support » traduit l'activité économique propre à la gestion de la Fondation de France. Il est déterminé à partir des frais de fonctionnement général et institutionnel financés par les revenus de la dotation et par les contributions prélevées sur les flux des sections analytiques « Fondations abritées » et « Métiers ».

#### 4.4.2.4. Actualisation de la dotation

Dans la perspective du maintien de la valeur des dotations non consommables, la Fondation de France a fait le choix de l'actualisation annuelle de ces dotations. Cette actualisation est effectuée sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation de l'ensemble des ménages, hors tabac, publié par l'INSEE (identifiant 001763852). L'assiette de ce calcul est définie par :

- la dotation initiale pour la Fondation de France ;
- les dotations initiales et complémentaires non représentatives d'actif immobilier pour les fondations abritées à dotation non consommable.

L'actualisation de la dotation ainsi calculée est opérée par affectation par le Conseil d'administration d'une fraction de l'excédent constaté en fin d'exercice, dans un compte de réserve.

#### 4.4.2.5. Contributions volontaires en nature

La Fondation de France évalue et comptabilise les contributions volontaires en nature d'après les principes suivants :

- le bénévolat est évalué sur la base des rémunérations charges incluses en fonction des niveaux de prestations fournies :
  - pour les membres des instances de gouvernance de la Fondation de France (hors Conseil d'administration), le montant retenu est le seuil de 3 fois le plafond de la Sécurité sociale,
  - pour les autres bénévoles, le montant retenu est le salaire moyen des cadres autonomes de la Fondation de France ;

- les mises à disposition gratuites de biens sont évaluées en fonction de leurs coûts de location ;
- les dons en nature sont inscrits pour le prix de revient du produit donné ;
- les prestations sont inscrites pour la valeur d'une prestation équivalente.

L'évaluation du temps passé des bénévoles est réalisée de la façon suivante :

- pour les membres des instances de gouvernance (hors Conseil d'administration) sur la base de la durée des réunions, majorée de 50 % pour tenir compte du temps de préparation ;
- pour les bénévoles en charge de l'instruction des dossiers programmes, sur la base de 4 heures par dossier instruit ;
- pour les bénévoles en charge de la gouvernance des fondations abritées, sur la base de 11 jours par an.

## 4.5. Notes explicatives sur le bilan et compte de résultat

### 4.5.1. Notes explicatives sur le bilan

#### 4.5.1.1. Variation des immobilisations en montant brut

<i>en milliers d'euros</i>	2022	TRANSFERT	AUGMENTA-TIONS	DIMINU-TIONS	2023
Frais d'établissement	14 462		335		14 797
Frais de recherche et de développement	1 084				1 084
Logiciels	2 611				2 611
Donations temporaires d'usufruit	26 012		545	1 454	928
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>44 169</b>		<b>1 809</b>	<b>1 454</b>	<b>44 524</b>
Terrains	56 955		953	115	57 793
Constructions	62 895		560	259	63 196
Installations techniques et agencements	15 797		159	86	15 870
Matériel et mobilier	42 309		2 210		44 520
Immobilisations corporelles en cours	51		323		375
Avances et acomptes	30				30
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>178 037</b>		<b>4 205</b>	<b>460</b>	<b>181 783</b>
<b>BIENS REÇUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS</b>	<b>80 756</b>		<b>28 270</b>	<b>24 862</b>	<b>84 162</b>
Participations et créances rattachées	19 608				19 608
Autres titres immobilisés	194 924		376 517	333 094	238 347
Prêts	195		35	18	212
Autres	237		5		241
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>214 964</b>	<b>190</b>	<b>376 557</b>	<b>333 112</b>	<b>258 409</b>

#### 4.5.1.2. Actifs inaliénables

<i>en milliers d'euros</i>	1971 À 1990		1991 À 2010		2011 À 2023		
	NATURE / ANNÉE	NOMBRE BIENS	VNC	NOMBRE BIENS	VNC	NOMBRE BIENS	VNC
Terrains		2	287				
Immeubles		5	181	41	7 751		
Bureaux		3	40	7	4 332		
Œuvres d'art		> à 50	467	> à 50	55	1	1 270



## 4.5.1.3. Donations temporaires d'usufruit

NATURE	NOMBRE DE DTU	DURÉE MOYENNE	DURÉE RESTANT À COURIR	MONTANT BRUT (ENK€)	MONTANT NET (ENK€)
Valeurs mobilières de placement	17	8,0	1,8	24 377	7 705
Immobilier	4	6,8	4,1	727	318
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>	<b>7,8</b>	<b>2,3</b>	<b>25 104</b>	<b>8 023</b>

<i>en milliers d'euros</i>	01/01/2023	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	31/12/2023
Montant brut	26 012	545	1 454	25 104
Amortissements	-13 309	-5 026	-1 254	-17 081
<b>MONTANT NET</b>	<b>12 704</b>	<b>-4 481</b>	<b>200</b>	<b>8 023</b>

## 4.5.1.4. Variation des amortissements

<i>en milliers d'euros</i>	2022	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	2023
Frais d'établissement	13 007	579		13 586
Frais de recherche et de développement	1 084			1 084
Logiciels	2 611			2 611
Donations temporaires d'usufruit	13 589	5 025	1 254	17 360
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>30 291</b>	<b>5 604</b>	<b>1 254</b>	<b>34 641</b>
Constructions	20 309	1 195	198	21 306
Installations techniques et agencements	9 560	1 161	138	10 583
Matériel et mobilier	28 974	2 020	1 100	29 893
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>58 843</b>	<b>4 376</b>	<b>5</b>	<b>61 783</b>

## 4.5.1.5. Valeurs mobilières de placement

## Fondation de France :

<i>en milliers d'euros</i>	2023	2022
Montant brut	609 896	607 557
Provision pour dépréciation	-565	-710
<b>Montant net</b>	<b>609 331</b>	<b>606 847</b>
Réévaluation latente	10 272	5 379
<b>VALEUR ACTUELLE</b>	<b>619 603</b>	<b>612 226</b>

## Fondation abritées :

<i>en milliers d'euros</i>	2023	2022
Montant brut	1 371 357	1 260 491
Provision pour dépréciation	-39 984	-55 184
<b>Montant net</b>	<b>1 331 373</b>	<b>1 205 307</b>
Réévaluation latente	154 085	167 082
<b>VALEUR ACTUELLE</b>	<b>1 485 458</b>	<b>1 372 389</b>

## Total :

<i>en milliers d'euros</i>	2023	2022
Montant brut	1 981 253	1 868 048
Provision pour dépréciation	-40 549	-55 894
<b>Montant net</b>	<b>1 940 704</b>	<b>1 812 154</b>
Réévaluation latente	164 357	172 461
<b>VALEUR ACTUELLE</b>	<b>2 105 060</b>	<b>1 984 615</b>

#### 4.5.1.6. Variation des fonds propres

<i>en milliers d'euros</i>									
	2022	AFFECTATION- DÉCISION CA AVRIL 2022		CHANGE- MENT DE MÉTHODE	AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		2023
FONDATION DE FRANCE	MONTANT	AFFECTA- TION DU RÉSULTAT	RÉ AFFECTA- TION		MONTANT	DONT GP	MONTANT	DONT GP	MONTANT
Fonds propres sans droit de reprise	62 156								62 156
Réserve d'actualisation	18 625	1 687							20 312
Réserve pour projet de l'entité	46 766	2 492							49 258
Réserve pour risque financier	50 000								50 000
Report à nouveau	740	5 932							6 672
Excédent ou déficit de l'exercice	10 112	-10 112			1 490				1 490
<b>TOTAL</b>	<b>188 398</b>	<b>0</b>			<b>1 490</b>				<b>189 888</b>

<i>en milliers d'euros</i>									
	2022	AFFECTATION- DÉCISION CA AVRIL 2022		CHANGE- MENT DE MÉTHODE	AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		2023
FONDATEURS ABRITÉES	MONTANT	AFFECTA- TION DU RÉSULTAT	RÉ AFFECTA- TION		MONTANT	DONT GP	MONTANT	DONT GP	MONTANT
Fonds propres sans droit de reprise	230 506				68 320				230 574
Fonds propres avec droit de reprise									
Écarts de réévaluation									
Réserve d'actualisation	70 370	2 588							72 958
Autres réserves	102 210	-4 288							97 922
Report à nouveau	-8 179	-1 045							-9 224
Excédent ou déficit de l'exercice	-2 745	2 745			-3 080				-3 080
Dotations consommables	1 114 597				15 700		-2 092		1 132 389
Subventions d'investissement	2 401						101		2 299
<b>TOTAL</b>	<b>1 509 159</b>	<b>0</b>			<b>-45 157</b>		<b>-1 991</b>		<b>1 523 838</b>

Les fonds propres sans droit de reprise de la Fondation de France sont composés :

- de la dotation initiale, constituée à sa création par les apports des établissements financiers fondateurs ;
- de dotations complémentaires constituées de libéralités successives affectées à la dotation de la Fondation de France selon la volonté des donateurs.

Les fonds propres sans droit de reprise sont constitués d'actifs aliénables.

#### 4.5.1.7. Constitution du Résultat

<i>en milliers d'euros</i>		
	2023	2022
Structure Fondation de France	52	7 619
Fondateurs abritées	-3 080	-2 744
Excédent des ressources sans dédicace	1 438	2 492
<b>TOTAL</b>	<b>-1 591</b>	<b>7 367</b>

## Détail de la constitution du résultat des fondations abritées :

<i>en milliers d'euros</i>	EXCÉDENT/ DÉFICIT	RÉSERVES & REPORT À NOUVEAU	ACTUALISA- TION DE LA DOTATION	RÉSULTAT DE L'EXER- CICE	CONSOMMA- TION DE LA DOTATION	FONDS DÉDIÉS
Fondations à dotation pérenne	3 117	92	3 415	3 507		-390
Fondations à dotation consomptible	46 094	-6 540		-6 540	-8 197	60 811
Fondations sans dotation	47 839	-47		-47		47 906
Autres (activité relais...)	121					121
<b>TOTAL</b>	<b>97 171</b>	<b>-6 495</b>	<b>3 415</b>	<b>-3 080</b>	<b>-8 197</b>	<b>108 448</b>

## Dotations non consomptibles

<i>en milliers d'euros</i>	TYPE D'ACTIF	IMMEUBLES	TRAVAUX	ŒUVRES D'ART	PARTICIPA- TION	VALEUR MOBILIÈRE DE PLACEMENT	TRÉSORERIE	TOTAL ACTIF	+ VALUES LATENTES	AMORTISSE- MENTS IMMOBILIER	CONSUM- MATION DE LA DOTATION
Fondations abritées	230 574	18 365	4 155	467	11 649	119 041	65 565	219 241	1 329	8 745	1 259
Fondation de France	62 156					62 156					

## 4.5.1.8. Variation des fonds reportés

<i>en milliers d'euros</i>	2022	AUGMENTA- TIONS	DIMINUTIONS	SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE
Fonds reportés legs et libéralités Fondation de France	78 174	26 978	33 831	71 321
Fonds reportés legs et libéralités fondations abritées	36 347	58 402	60 603	34 146
<b>TOTAL FONDS REPORTÉS ET LIBÉRALITÉS</b>	<b>114 521</b>	<b>85 379</b>	<b>94 434</b>	<b>105 466</b>
Fonds reportés donations temporaires usufruit Fondation de France	75		12	62
Fonds reportés donations temporaires usufruit fondations abritées	12 629	45	4 714	7 960
<b>TOTAL FONDS REPORTÉS DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT</b>	<b>12 703</b>	<b>45</b>	<b>4 726</b>	<b>8 023</b>
<b>TOTAL</b>	<b>127 224</b>	<b>85 425</b>	<b>99 160</b>	<b>113 489</b>

## 4.5.1.9. Variation des fonds dédiés

<i>en milliers d'euros</i>	PRO- FORMA	REPORTS	UTILISATIONS		TRANS- FERTS	DONT GP	CLÔTURE DE L'EXERCICE	
	2022		MONTANT	DONT REMBOUR- SEMENTS			MONTANT	DONT FONDS DÉDIÉS*
<b>RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>	<b>426 473</b>	<b>307 352</b>	<b>172 836</b>				<b>561 066</b>	
Programmes	106 696	70 682	44 538				132 840	
Fondations abritées	319 777	236 746	128 298				428 225	
<b>TOTAL</b>	<b>426 473</b>	<b>307 352</b>	<b>172 836</b>				<b>561 066</b>	

\* Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices.

## 4.5.1.10. Variation des provisions

<i>en milliers d'euros</i>	2022	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE
Provisions pour risques et charges	876		808	68
Provisions retraite	286		62	224
<b>TOTAL</b>	<b>1 162</b>		<b>870</b>	<b>292</b>

#### Provision pour indemnités de départ en retraite :

Les modalités de détermination des indemnités de fin de carrière sont définies par l'accord collectif d'entreprise. Le montant de l'indemnité est calculé pour l'ensemble des salariés bénéficiaires d'un contrat de travail à durée indéterminée en retenant le plus favorable entre l'indemnité légale et l'indemnité prévue par l'accord collectif d'entreprise. La méthode de calcul retenue consiste à évaluer les droits projetés à la retraite au prorata de l'ancienneté sur la période de constitution de ces droits. Les hypothèses retenues au 30 novembre 2023 pour le calcul ont été les suivantes :

- âge de départ à la retraite : 64 à 67 ans,
- taux d'actualisation : 3,5 % (versus 3,8 % en 2022)
- taux de progression des salaires : 4,0 % (versus 4,2 % en 2022)
- taux de rotation des effectifs : 18,4 % (versus 14,04 % en 2022)
- table de mortalité : INSEE 2018-2020

## 4.5.2. Note explicative du compte de résultat

### 4.5.2.1. Produits de tiers financeurs

en milliers d'euros	MONTANT
Concours publics et Subventions d'exploitation	1 024
Versement des fondateurs ou consommation des dotations consommables	8 240
Ressources liées à la générosité du public	299 454
<i>Dons manuels</i>	207 183
<i>Legs, donations, assurances-vie*</i>	92 271
<i>Mécénat</i>	
Contributions financières	7 473
<b>SOLDE DE LA RUBRIQUE</b>	<b>316 191</b>

\*cf. 4.5.2.2.

### 4.5.2.2. Détails legs, donations et assurances vie

en milliers d'euros	MONTANT
<b>PRODUITS</b>	
Montant perçu au titre d'assurances-vie	17 969
Montant de la rubrique de produits « legs ou donations » définie à l'article 213-9	63 981
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	25 978
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	851
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	94 434
<b>CHARGES</b>	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	23 981
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 581
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	85 379
<b>SOLDE DE LA RUBRIQUE</b>	<b>92 271</b>

### 4.5.2.3. Informations concours publics et subventions

en milliers d'euros

NATURE/ FINANCEURS	ÉTAT	EUROPE	TOTAL RUBRIQUE
Subventions d'exploitation	1 024		1 024

### 4.5.2.4. Contributions volontaires en nature

en milliers d'euros

	2023
Bénévolat	16 185
Prestations en nature	4 752
<i>Mise à disposition de personnel</i>	
<i>Prestations de mécénat de compétence</i>	4 752
Dons en nature	790
<i>Diffusions médias</i>	719
<i>Autres</i>	71
<b>TOTAL</b>	<b>21 727</b>

### 4.5.2.5. Transactions inhabituelles

France Active a créé, en 2020, un programme « Relance solidaire » dans le contexte de la crise liée à la COVID-19, afin de soutenir des associations et des entreprises de l'économie sociale et solidaire de taille moyenne qui traversaient des difficultés liées à cette crise.

La Fondation de France a soutenu cette initiative de France Active à travers un contrat d'apport associatif avec droit de reprise pour un montant de 4 250 K€.

Compte tenu du risque inhérent à cette opération, la Fondation de France a déprécié, en 2020, sa créance envers France Active à hauteur de 30 %.

Cette provision n'a pas été mouvementée en 2023.

L'échéance de cette convention est fixée au 30 juin 2026.

## 5. Compte de résultat par origine et destination

en milliers d'euros	RÉFÉRENCE	2023		2022	
A-PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	ANNEXE	TOTAL	DONT GP	TOTAL	DONT GP
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>					
<b>1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>		459 590	459 590	351 005	351 005
1.1 Cotisations sans contrepartie					
1.2 Dons, Legs et mécénat		299 454	299 454	246 180	246 180
<i>Dons manuels</i>		207 183	207 183	184 658	184 658
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		92 271	92 271	61 522	61 522
<i>Mécénat</i>					
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		160 137	160 137	104 826	104 826
<b>2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>		878		840	
2.1 Cotisations avec contrepartie					
2.2 Parrainage des entreprises					
2.3 Contributions financières sans contrepartie					
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public		878		840	
<b>3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>		1 024		147	
<b>4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>		17 927	17 927	32 038	32 038
<b>5. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS</b>		172 836	172 836	166 383	166 383
<b>TOTAL</b>		<b>652 256</b>	<b>650 354</b>	<b>550 413</b>	<b>549 426</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>					
<b>1. MISSIONS SOCIALES</b>	5.2.2	295 614	293 712	277 223	276 237
1.1 Réalisées en France		249 955	248 053	228 968	227 982
<i>Versements à un organisme central ou à d'autres organismes</i>		249 955	248 053	228 968	227 982
1.2 Réalisées à l'étranger		45 659	45 659	48 255	48 255
<i>Versements à un organisme central ou à d'autres organismes</i>		45 659	45 659	48 255	48 255
<b>2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	5.2.3	10 585	10 585	11 053	11 053
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		10 585	10 585	11 053	11 053
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
<b>3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>		22 316	22 316	20 779	20 779
<b>4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>		17 903	17 903	56 209	56 209
<b>5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES</b>					
<b>6. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE</b>		307 429	307 429	177 782	177 782
<b>TOTAL</b>		<b>653 846</b>	<b>651 944</b>	<b>543 046</b>	<b>542 059</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>		<b>-1 591</b>	<b>-1 591</b>	<b>7 367</b>	<b>7 367</b>

en milliers d'euros	RÉFÉRENCE	2023		2022	
	ANNEXE	TOTAL	DONT GP	TOTAL	DONT GP
<b>B-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>					
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>					
<b>1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>					
Bénévolat*		21 727	21 727	23 048	23 048
Prestations en nature		16 185	16 185	17 448	17 448
Dons en nature		4 752	4 752	4 889	4 889
		790	790	711	711
<b>2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>					
<b>3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE</b>					
<b>TOTAL</b>		<b>21 727</b>	<b>21 727</b>	<b>23 048</b>	<b>23 048</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>					
<b>1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>					
Réalisées en France		20 594	20 594	21 656	21 656
Réalisées à l'étranger		20 575	20 575	21 478	21 500
		19	19	178	156
<b>2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS</b>					
		886	886	1 140	1 140
<b>3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT*</b>					
		247	247	262	262
<b>TOTAL</b>		<b>21 727</b>	<b>21 727</b>	<b>23 058</b>	<b>23 058</b>

\*La valorisation du temps des membres du Conseil d'administration, soit 21k€, a été extraite suite aux recommandations de France Générosité.

## 5.1. Tableau de passage du CROD produits et charges

en milliers d'euros	CROD									
	COMPTES DE RÉSULTAT PAR NATURE	PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT	CHARGES FINANCIÈRES INCLUSES DANS LES PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TRANSFERT DE CHARGES INCLUSES DANS MISSIONS SOCIALES	CHARGES EXCEPTIONNELLES INCLUSES DANS PRODUITS EXCEPTIONNELS
Ventes de biens et services	4 602	276					4 878			
Produits de tiers financeurs	307 694			1 024			308 717			
Contributions financières	7 473						7 473			
Reprises sur provisions, dépréciations Exploit					344		344			
Utilisations des fonds dédiés						172 836	172 836			
Autres produits	189						189			
Produits financiers	137 955	419			17 583		155 956	8 511		
Produits exceptionnels	1 677	183					1 861			
<b>TOTAL</b>	<b>459 590</b>	<b>878</b>	<b>1 024</b>	<b>17 927</b>	<b>172 836</b>	<b>652 256</b>				

en milliers d'euros

COMPTE DE RÉSULTAT PAR NATURE	CROD						INCLUS DANS LES AUTRES PRODUITS DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TRANSFERT DE CHARGES INCLUSES DANS MISSIONS SOCIALES	CHARGES EXCEPTION- NELLES INCLUSES DANS PRODUITS EXCEPTION- NELS
	MISSIONS SOCIALES	FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	FRAIS DE FONC- TIONNEMENT	DOTATIONS AUX PROVISIONS	REPORT EN FONDS DÉDIÉS	TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT			
Autres achats et charges externes	15 593	7 558	14 696			37 847			
Aides financières	266 221					266 221			
Impôt et taxes	86	204	513			804			
Salaires et traitements et charges sociales	12 013	2 787	5 105			19 905			
Dotations aux amortissements	1 824		2 031			3 855			
Dotations aux provisions et dépréciations				79		79			
Report en fonds dédiés					307 429	307 429			
Autres charges	-130		77			-35			
Charges financières			2	17 824		17 826			
Charges exceptionnelles	7 049	18	-108			-84			
<b>TOTAL</b>	<b>295 614</b>	<b>10 585</b>	<b>22 316</b>	<b>17 903</b>	<b>307 429</b>	<b>653 846</b>			

en milliers d'euros

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	MISSIONS SOCIALES		FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	FRAIS DE FONCTIONNE- MENT	TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT
	RÉALISÉES EN FRANCE	RÉALISÉES À L'ÉTRANGER			
Mises à disposition gratuites de biens	790				790
Prestations de services	4 752				4 752
Personnel bénévole	15 033	19	886	247	16 185
<b>TOTAL</b>	<b>20 575</b>	<b>19</b>	<b>886</b>	<b>247</b>	<b>21 727</b>

## 5.2. Annexe au crod

### 5.2.1. Principes de construction du CROD

en milliers d'euros	CROD 2023							
	1 - MISSIONS SOCIALES		2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT		PROVI-SIONS	FONDS DÉDIÉS
	ORGANISATIONS	DÉPENSES	SALAIRES	DÉPENSES	SALAIRES	DÉPENSES		
Présidence						1		
Direction générale			457			90	544	
Direction juridique et admin.				2	392	204	457	
Direction financière	645	521	9	904	321	1 234		
Direction communication & info	710	807			945	177		
Direction système information					4 657	1 738		
Direction ressources humaines					2 935	956		
Dir. Marketing développement	1 947	2 486	5 794	1 492				
Direction mécénat	73 517	6 158						
Section structures			53		932	2	13 632	
Section libéralités			1 429				18 597	
Section programmes			170					70 682
Fondations abritées	197 584	1 584	337		7 125		4 252	234 999
Activité relais	9 197		3					1 747
<b>TOTAL</b>	<b>283 601</b>	<b>12 013</b>	<b>7 798</b>	<b>2 787</b>	<b>17 210</b>	<b>5 105</b>	<b>17 903</b>	<b>307 429</b>
	295 614		10 585		22 316		17 903	307 429

### 5.2.2. Missions sociales

en milliers d'euros	2023	2022
Prix, bourses, subventions	266 221	250 941
Mise en œuvre	17 380	15 383
Frais de personnel	12 013	10 900
<b>TOTAL</b>	<b>295 614</b>	<b>277 223</b>

en milliers d'euros	2023	2022
Montant redistribué par les fondations abritées à leur propre programme	196 554	187 356
Montant redistribué par les fondations abritées aux programmes de la Fondation de France	2 614	2 392
Montant reversé aux organismes désignés relatifs à l'activité relais	9 197	4 364
Montant redistribué par la Fondation de France à ses propres programmes (hors Urgences)	65 058	68 203
Montant redistribué par la Fondation de France à ses programmes Urgences	22 191	14 909
<b>TOTAL</b>	<b>295 614</b>	<b>277 223</b>

### 5.2.3. Frais d'appel à la générosité du public

en milliers d'euros	NATURE	2023	2022
Frais de traitement des dons		1 164	1 166
Frais de recherche de ressources		7 655	7 765
Gestion temporaire des libéralités		1 767	2 122
<b>TOTAL RUBRIQUE</b>		<b>10 585</b>	<b>11 053</b>



## 6. Comptes d'emploi des ressources

### 6.1. CER global

en milliers d'euros

en milliers d'euros

EMPLOIS PAR DESTINATION	2023	2022	RESSOURCES PAR ORIGINE	2023	2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
<b>1. MISSIONS SOCIALES</b>	<b>293 712</b>	<b>276 237</b>	<b>1. RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>	<b>459 590</b>	<b>351 005</b>
1.1 Réalisées en France	248 053	227 982	1.1 Cotisations sans contrepartie		
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>			1.2 Dons, Legs et mécénat	299 454	246 180
<i>Versements à un organisme central ou à d'autres organismes</i>	248 053	227 982	<i>Dons manuels</i>	207 183	184 658
1.2 Réalisées à l'étranger	45 659	48 255	<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	92 271	61 522
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>			<i>Mécénat</i>		
<i>Versements à un organisme central ou à d'autres organismes</i>	45 659	48 255	1.3 Autres produits liés à la générosité du public	160 137	104 826
<b>2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>10 585</b>	<b>11 053</b>			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	10 585	11 053			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
<b>3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>22 316</b>	<b>20 779</b>			
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>326 613</b>	<b>308 069</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>459 590</b>	<b>351 005</b>
<b>4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>17 903</b>	<b>56 209</b>	<b>2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>17 927</b>	<b>32 038</b>
<b>5. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE</b>	<b>307 429</b>	<b>177 782</b>	<b>3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS</b>	<b>172 836</b>	<b>166 383</b>
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		7 367	DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
<b>TOTAL</b>	<b>651 944</b>	<b>549 426</b>	<b>TOTAL</b>	<b>651 944</b>	<b>549 426</b>
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GP EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	89 424	85 801
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	-1 591	7 367
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la GP	66	-3 254
			ÉCRITURES CHANGEMENT DE MÉTHODE	13	-490
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GP EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	87 913	89 424

## Contributions volontaires en natures :

en milliers d'euros	2023	2022	en milliers d'euros	2023	2022
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>			<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>			<b>1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>		
Réalisées en France	20 575	21 500	Bénévolat	16 185	17 448
Réalisées à l'étranger	19	156	Prestations en nature	4 752	4 899
<b>2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>886</b>	<b>1 140</b>	<b>DONS EN NATURE</b>	<b>790</b>	<b>711</b>
<b>3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT*</b>	<b>247</b>	<b>262</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>21 727</b>	<b>23 058</b>	<b>TOTAL</b>	<b>21 727</b>	<b>23 058</b>

\*La valorisation du temps des membres du Conseil d'administration, soit 21k€, a été extraite suite aux recommandations de France Générosité.

## 6.2. Opérations d'urgences

Les comptes d'emplois des ressources spécifiques aux opérations d'urgences dont le solde des fonds dédiés à la clôture de l'exercice est supérieur à 500 K€ sont les suivants :

### 6.2.1. Opération « Notre-Dame »

en milliers d'euros	2023	2022
Ressources collectées auprès du public	125	30
Autres fonds privés	301	201
Subventions des collectivités territoriales		
Produits financiers	419	148
Reprise fonds dédiés	18 276	23 692
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>19 121</b>	<b>24 071</b>
Mission sociale	6 383	5 793
Frais de traitement des dons	1	1
Frais d'information des donateurs	2	1
Frais de fonctionnement		
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>6 386</b>	<b>5 795</b>
<b>REPORT EN FONDS DÉDIÉS</b>	<b>12 735</b>	<b>18 276</b>

### 6.2.2. Opération « Solidarité Ukraine »

en milliers d'euros	2023	2022
Ressources collectées auprès du public	1 722	15 894
Autres fonds privés	191	705
Subventions des collectivités territoriales	-2	77
Produits financiers	189	74
Reprise fonds dédiés	8 003	
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>10 103</b>	<b>16 750</b>
Mission sociale	5 355	8 023
Frais de traitement des dons	21	302
Frais d'information des donateurs	31	197
Frais de fonctionnement	165	225
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>5 572</b>	<b>8 747</b>
<b>REPORT EN FONDS DÉDIÉS</b>	<b>4 531</b>	<b>8 003</b>

### 6.2.3. Opération « Solidarité Maroc »

en milliers d'euros	2023
Ressources collectées auprès du public	10 319
Autres fonds privés	405
Subventions des collectivités territoriales	374
Produits financiers	75
Reprise fonds dédiés	
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>11 173</b>
Mission sociale	3 767
Frais de traitement des dons	345
Frais d'information des donateurs	112
Frais de fonctionnement	79
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>4 303</b>
<b>REPORT EN FONDS DÉDIÉS</b>	<b>6 870</b>

### 6.2.4. Opération « Solidarité Turquie et Syrie »

en milliers d'euros	2023
Ressources collectées auprès du public	12 788
Autres fonds privés	250
Subventions des collectivités territoriales	516
Produits financiers	283
Reprise fonds dédiés	
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>13 837</b>
Mission sociale	5 955
Frais de traitement des dons	489
Frais d'information des donateurs	123
Frais de fonctionnement	173
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>6 740</b>
<b>REPORT EN FONDS DÉDIÉS</b>	<b>7 097</b>

## 7. Autres informations

### 7.1. Évolution du nombre de fondations abritees

EN UNITÉ	2022	CRÉATIONS	CLÔTURES	2023
Fondations abritées	977	36	36	977

### 7.2. Engagements hors bilan

en milliers d'euros

ORIGINE	NOMBRE	ACTIFS IMMOBILIERS	AUTRES ACTIFS	ESTIMATION GLOBALE 2022	RAPPEL 2022
Dévolution	1		3 498		4 059

### 7.3. Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes figurant au compte de résultat au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à 234 K€ (versus 218 K€ en 2022), soit :

- 212 K€ au titre du contrôle légal ;
- 22 K€ au titre des autres services que la certification des comptes.

### 7.4. Structures liées

#### 7.4.1. Association de gestion du Domaine de Sassenage

Cette association, créée en décembre 2012 par décision du Conseil d'administration de la Fondation de France, a pour objet la conservation et la mise en valeur du domaine de Sassenage, dans le respect de la charge imposée au propriétaire, à savoir notamment « pour perpétuer et conserver le nom et la mémoire de la famille de Bérenger ». Le membre fondateur de cette association est la fondation Bérenger (fondation abritée).

en milliers d'euros	2023	2022
Fonds associatifs	Comptes non disponibles	302
Total bilan		326
Total ressources		224
Dont subvention Fondation de France		209
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>-42</b>

#### 7.4.2. SA Parc de Branféré

Cette société anonyme, détenue à 98 % par la Fondation de France, exploite en un même lieu un parc animalier et botanique et un parc de loisirs. Elle participe également au fonctionnement d'un centre d'éducation à l'environnement (l'École de la Nature de Branféré).

en milliers d'euros	2023	2022
Capitaux propres	Comptes non disponibles	5 000
Total bilan		5 792
Total ressources		7 348
Dont subvention Fondation de France		
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>62</b>

Les actions de la société figurent à l'actif de la Fondation de France pour 936 K€.

#### 7.4.3. Fundación delegacion de la Fondation de France en Espagne

La Delegacion est une succursale espagnole de la Fondation de France, créée en 2011 dans le cadre de la donation Daniel et Nina Carasso. Elle est chargée sur tout le territoire espagnol d'identifier et d'accompagner économiquement les initiatives innovantes dans le domaine de l'alimentation durable et l'art citoyen et de développer la philanthropie au travers d'alliances et de partenariats.

en milliers d'euros	2023	2022
Capitaux propres	Comptes non disponibles	165
Total bilan		7 720
Total ressources		6 005
Dont subvention Fondation de France		5 962
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>112</b>

# ***RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES***

## **sur les comptes annuels**

Exercice clos  
le 31 décembre 2023

**Fondation de France**  
Siège social : 40, avenue Hoche  
75008 Paris

Au Conseil d'administration de la Fondation de France,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation de France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Fondation, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans la note 5.1 « Tableau de passage du CROD produits et charges » de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2020-08 et ont été correctement appliquées.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Bureau et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du *Code de commerce*, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 3 avril 2024

**KPMG SA**



**Georges Maregiano**

Associé

# ***GESTION FINANCIÈRE***

- 30 **La Charte de gestion financière**
  - Le Comité financier**
  - Actifs gérés**
- 33 **Investissement socialement responsable, investissement à impact social et environnemental**
- 34 **L'évolution des marchés**
- 35 **Caractéristiques des quatre fonds de gestion collective**
- 37 **La gestion des risques**

La gestion financière de la Fondation de France, encadrée par sa Charte de gestion financière et placée sous la surveillance d'un Comité financier, privilégie le principe de la délégation à des Sociétés de Gestion de Portefeuilles, via des mandats ou des OPC (Organismes de Placements Collectifs).

Les principes d'une gestion financière rigoureuse, transparente et prudente s'appliquent aux actifs propres de la Fondation de France mais aussi à ceux des fondations abritées dont les profils de gestion sont adaptés à leurs objectifs :

- de montant et de fréquence d'intervention ;
- d'horizon de placement.

## La Charte de gestion financière

La Charte de gestion financière présente les moyens mis en œuvre par la Fondation de France pour respecter les objectifs et les principes généraux en matière de gestion des actifs financiers qu'elle s'impose à elle-même ainsi qu'à ses partenaires financiers.

## Le Comité financier

### Rôle et composition

Le Comité financier a pour rôle d'assister le Conseil d'administration dans la gestion des actifs de la Fondation de France avec pour objectif de pérenniser l'action de cette dernière sur le long terme, tout en dégagant des ressources contribuant à sa mission d'intérêt général. Il émet des propositions, avis, ou recommandations à l'attention du Conseil d'administration.

Le Comité financier s'assure de la qualité de la gestion des actifs financiers, du respect des principes et des objectifs de gestion. Il est également garant de l'application de la Charte de gestion financière et en assure l'actualisation.

Il est composé de six à douze personnalités qualifiées bénévoles et est présidé par le Trésorier.

Il définit les objectifs de gestion en termes de rentabilité et de limites de risque, et notamment :

- l'allocation stratégique des actifs et les marges de fluctuation entre les grandes classes d'actifs (actions/obligations/monétaire/produits bancaires/immobilier) ;
- les directives à suivre en matière de placements autorisés.

Compte tenu de l'évolution des marchés, il peut proposer à tout moment la modification des directives à suivre par les gestionnaires. Il s'assure de la mise en œuvre des décisions prises.

Enfin, le Comité financier est également chargé de superviser le suivi des prestataires extérieurs.

Le Comité financier s'est réuni à cinq reprises en 2023.

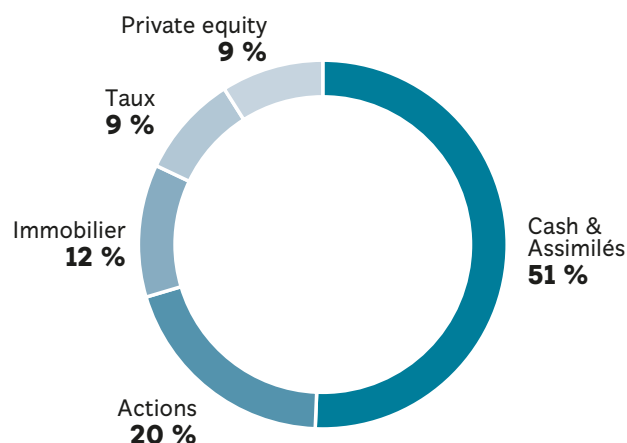
## Actifs gérés

### 2 318 M€ d'actifs financiers gérés

Les actifs financiers sont composés majoritairement de fonds permanents constituant tout ou partie des dotations et des réserves de la Fondation de France et de ses fondations abritées.

La quasi-intégralité des placements est répartie entre produits bancaires, actions, obligations, immobilier et titres non cotés essentiellement des pays de l'OCDE. Cette allocation diversifiée correspond à l'approche prudente de la Fondation de France en matière de placements financiers.

Au 31 décembre 2023, l'allocation d'actifs est composée comme suit :



### Allocation stratégique

L'allocation stratégique de la Fondation de France a été fixée par le Comité financier au 4<sup>ème</sup> trimestre 2022. Elle vise à fixer un cadre de décision formalisé dans lequel des propositions d'investissement adaptées peuvent être faites.

Pour y parvenir, il convient de distinguer les deux modes de gestion définis dans la Charte de gestion financière, à savoir, d'une part, la « gestion collective » (1 215 M€) sur laquelle le Comité financier arbitre directement les allocations et, d'autre part, les « gestions particulières » (1 103 M€) sur lesquelles le Comité financier a un rôle de supervision.



Les travaux sur la définition de l'allocation stratégique ont porté sur la part des « actifs en gestion collective » et aboutissent à l'allocation stratégique suivante :

	IMMOBILIER	ACTIONS	PRIVATE EQUITY	OBLIGATIONS	CASH ET ASSIMILÉS
Allocation stratégique	20%	25%	5%	25%	25%
Allocation stratégique LT (hors 20 % de cash)	25%	31%	6%	31%	5%

Les fourchettes d'allocation tactique sont fixées à +/- 5 % des poids de l'allocation stratégique, à l'exception du private equity dont le poids de 5 % doit être considéré comme un maximum.

L'allocation stratégique, hors cash et assimilés, représente l'allocation stratégique hors actifs immédiatement mobilisables pour faire face aux besoins de fonctionnement de la Fondation de France. Elle représente donc les poids de l'allocation stratégique de long terme.

## Modes de gestion

Les actifs financiers sont gérés :

- de façon collective, au moyen de quatre fonds communs de placement dédiés à la Fondation de France, disposant de profils de gestion adaptés à l'objet et à la contrainte de pérennité des fondations abritées :

<b>France B</b> 0 % obligations 100 % monétaire <b>+ 3,86 %</b>	<b>France D</b> 64 % actions 36 % monétaire <b>+ 8,66 %</b>	<b>France I</b> 100 % immobilier <b>- 2,93 %</b>	<b>France 2i</b> 100 % impact social & environnemental <b>TVPI : 1,09x</b>
--	--	--	--

- ou au travers de gestions particulières via un établissement financier ou des supports de placements spécifiquement sélectionnés pour certaines fondations abritées. Cette gestion est ouverte aux fondations abritées sous certaines conditions de charges spécifiques attachées à la libéralité ou de l'importance des actifs financiers gérés. Au 31 décembre 2023, la Fondation de France comptait 53 fondations abritées à gestion individualisée.

Conformément à sa Charte de gestion financière, la Fondation de France privilégie le principe de délégation de la gestion financière de ses actifs.

## Politique de distribution des fonds collectifs

La Fondation de France a mis en place une politique active de distribution permettant aux fondations abritées de disposer de revenus afin de sécuriser tout ou partie de leur budget annuel. Les fondations abritées dont les fonds sont investis dans le cadre de la gestion collective se voient attribuer chaque année une part significative de l'augmentation éventuelle de la valeur de ses investissements sous la forme de versement d'un coupon.

Coupons distribués au cours de 5 dernières années :

	2019	2020	2021	2022	2023
France B	1,50 %	1,00 %	2,00 %	0,50 %	3,30 %
France D	4,00 %	3,00 %	6,50 %	2,00 %	3,30 %
France I	2,07 €/action	2,40 €/action	2,32 €/action	2,60 €/action	2,88 €/action

## Rémunération de la trésorerie des fondations abritées à dotation

Compte tenu, d'une part, de la position d'allocation d'actifs tactique prudente adoptée par le Comité financier et, d'autre part, de la remontée des taux de rémunération des produits bancaires, il a été décidé, sur proposition du Comité financier, de rémunérer, depuis le 2<sup>ème</sup> semestre 2022, le compte courant entre la Fondation de France et les fondations abritées à dotation. Le taux de rémunération a été fixé au niveau du taux moyen obtenu par la Fondation de France pour la gestion de la trésorerie globale, soit un taux de 3,15 %.

Les intérêts ainsi distribués aux fondations abritées à dotation se sont élevés à 12,0 M€.

## Année 2023

Face à l'installation dans la durée de la guerre sur le continent européen et aux perspectives de resserrement des conditions monétaires, la communauté financière s'attendait à une entrée en récession rapide des économies du G7. La Chine offrait cependant des perspectives prometteuses du fait de l'arrêt de sa politique zéro COVID, et ce sous la pression populaire.

Finalement, le conflit Russo-Ukrainien s'est enlisé dans une guerre de position, mais le monde a appris à vivre avec cette menace. Néanmoins, s'il est un front sur lequel la Russie a perdu sa crédibilité, c'est bien sur celui des matières premières. Ces dernières ont retrouvé en fin d'année les prix qui prévalaient préalablement au conflit.

Après une forte dynamique sur le premier trimestre, la Chine a pour sa part été rattrapée par la crise immobilière et par une triste situation sanitaire, la population s'auto-immunisant face à l'épidémie de COVID. La croissance économique chinoise s'établit officiellement à 5,2 % sur l'année 2023. De manière officieuse, de nombreux économistes estiment que le rythme réel serait plus proche de 3 %. Cela est nettement insuffisant pour contenter une population de 1,4 milliards d'individus toujours en transition vers un niveau de développement équivalent à celui des pays avancés. La Chine a par ailleurs affiché en décembre un indice des prix en recul de -0,3 % en glissement annuel, laissant planer un risque de déflation.

A contrario, les pays du G7 ont offert une bonne résistance économique, en particulier les Etats-Unis dont le rythme de croissance s'est établi à 2,5 % pour l'année 2023, atteignant son potentiel de croissance.

La zone euro, malgré les difficultés de l'Allemagne, qui voit son modèle économique remis en question, affiche une progression d'activité légèrement inférieure à 1 %.

Ainsi, au plan macroéconomique, il est indéniable qu'après les fortes croissances de rattrapage post-COVID, l'activité est en phase de ralentissement mais sans effondrement et ce malgré de nombreux vents contraires. Ceux-ci sont d'abord de nature géopolitique. Outre la guerre en Ukraine, le Moyen-Orient est menacé d'embrasement suite à l'attaque terroriste du 7 octobre sur Israël. Si cette dégradation n'a pas eu d'impact économique en 2023, les risques s'accumulent sur les perspectives 2024.

Ces vents contraires sont également de nature monétaire, les banquiers centraux ayant non seulement cessé leurs politiques d'expansion monétaire en réduisant la taille de leur bilan mais ayant surtout procédé à de vives hausses de taux afin de freiner les poussées inflationnistes. Les taux courts sont aujourd'hui établis à 4,5 % pour le taux refi de la zone euro et à 5,5 % pour les Fed Funds américains.

La taille des bilans des banques centrales poursuit ainsi sa décrue et ce malgré le soutien apporté par la Fed aux banques régionales américaines qui, en février et mars 2023, ont de nouveau failli faire vaciller le système financier international. L'intervention expéditive des banques centrales qui ont appris de la grande crise financière des années 2008-2010, a étouffé cette crise au prix de la liquidation de SVB aux Etats-Unis et de Crédit Suisse en Europe.

Finalement, les marchés financiers restent concentrés sur l'évolution des agrégats d'inflation qui guident les actions des banques centrales. Après une forte reprise en main par les autorités monétaires, les intervenants de marché considèrent qu'il n'y aura plus de hausse des taux et anticipent que les banques centrales vont ramener leurs références sur des niveaux qui prévalaient à la sortie de la crise COVID.

### Dans cet environnement complexe, le Comité financier de la Fondation de France a procédé aux mouvements suivants en 2023 :

- sur les taux courts, des travaux d'optimisation de la rémunération et de l'échelonnement des placements a été réalisé ;
- sur la poche obligataire, le fonds France B (FIVG antérieurement géré par BNPP AM) a été transformé en fonds à échéance géré par AXA IM (FPS). La reprise de la gestion a eu lieu le 28/07/2023. Il s'agit d'un fonds d'obligations senior financières et d'entreprises de maturité 3 à 5 ans portées jusqu'à leur échéance, libellé en euro, et composé de plus de 50 émetteurs de notation initiale minimale BBB, dont le siège social est situé dans la zone euro avec un minimum de 60 % ayant leur siège social en France. En 2023, le fonds est demeuré investi en OPCVM monétaires de fin mars à fin décembre, le comité financier de la Fondation ne jugeant pas le moment opportun pour déployer le fonds ;
- en ce qui concerne les actions, le fonds France D (FIVG anciennement géré par BNPP AM) a lui aussi été transformé en un fonds (FPS) dont la gestion est répartie entre deux compartiments, géré l'un par Edmond de Rothschild AM et l'autre par Rothschild & Co. La reprise de la gestion a été effectuée le 18/09/2023. Il s'agit d'un fonds à faible turnover, investi sur des valeurs Européennes (70 %) et Nord-Américaines (30 %) de grandes capitalisations, présentant la capacité de s'adapter et de tirer parti de l'environnement macroéconomique sur le long terme ; il est géré selon une approche fondamentale et « bottom-up » avec une forte prise en compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).
- au sein de France I, le déploiement d'une poche d'immobilier coté à hauteur de 30 M€ a été réalisé.

### Revenus financiers nets positif de 124 M€

#### Synthèse des revenus de placements financiers

en milliers d'euros	2023	2022
<b>PORTEFEUILLE MOYEN</b>	2 322 000	2 293 900
Revenus financiers liés aux distributions	55 545	20 840
Plus ou moins-values de cession	77 358	3 653
<b>REVENUS BRUTS</b>	132 903	24 493
<b>TAUX DE RENTABILITÉ BRUT</b>	5,7 %	1,1 %
Variation des provisions	- 241	- 24 028
Variation de l'écart de réévaluation	- 8 167	- 107 564
<b>REVENUS NETS</b>	124 495	- 107 100
<b>TAUX DE RENTABILITÉ NET</b>	5,4 %	- 4,7 %

Les revenus nets de l'année 2023 ont été marqués principalement par :

- la hausse des taux court terme ;
- la restructuration de portefeuilles de fondations abritées ayant permis d'externaliser 58 M€ de plus-values dont 47 M€ étaient intégrés en écart de réévaluation à la clôture de l'exercice 2022 ;
- une hausse de la distribution de revenus par les fonds collectifs France B et D ;
- une dépréciation du fonds collectif immobilier France I.

## Investissement socialement responsable, investissement à impact social et environnemental

### Investissement socialement responsable

La Charte de gestion financière de la Fondation de France inclut une mention explicite en faveur de l'investissement responsable : « *la Fondation de France privilégie les placements cohérents avec sa mission d'intérêt général en considérant dans sa gestion des critères extra-financiers Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)* ».

À fin décembre 2023, l'analyse extra-financière fait ressortir les éléments suivants :

- l'ensemble de la gestion collective (France B, D, I et 2i) et des fonds dédiés aux fondations abritées intègre des critères extra-financiers, soit 683 M€ ;
- 67 % des actifs ne sont pas couverts par l'analyse (il s'agit notamment des produits bancaires et des fonds non cotés) ;
- parmi les 34 % d'actifs analysés (809 M€), 73 % de l'encours est couvert par l'analyse reposant sur la base de données MSCI ESG Research.

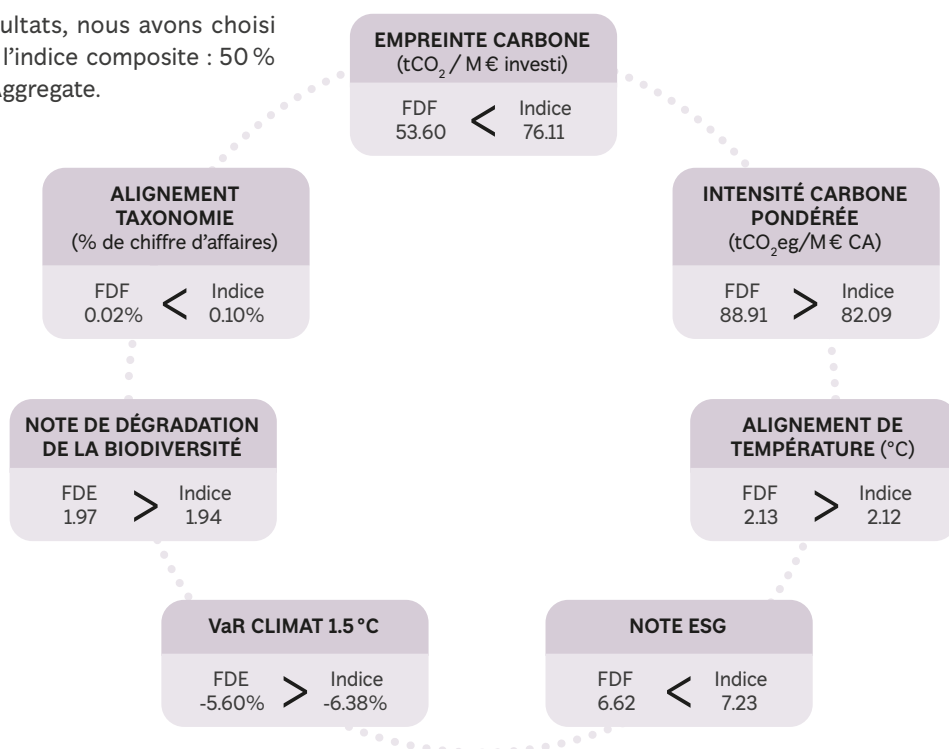
L'analyse extra-financière se décompose selon les grands thèmes suivants :

- **L'empreinte carbone** du portefeuille est utilisée afin de mesurer l'exposition de ce dernier aux entreprises émettrices de gaz à effet de serre (GES). Elle s'exprime en tonnes de CO<sub>2</sub> équivalent par million d'euros investi et rend compte des émissions absolues de carbone du portefeuille. Elle est robuste aux différents types de sociétés et aux différentes classes d'actifs.
- **L'intensité carbone** correspond au nombre de tonnes de CO<sub>2</sub> équivalent émises pour la production d'un million d'euros de chiffre d'affaires pour un émetteur donné.
- Au niveau du portefeuille, l'intensité carbone pondérée est définie par la somme pondérée des intensités carbone des émetteurs en portefeuille.

### • L'ESG

- **L'environnement** met en avant l'impact des activités humaines sur la nature comme la pollution, le changement climatique, la déforestation ou la génération de déchets.
- **Le critère social** prend en compte l'organisation des relations entre personnes et inclut des facteurs comme la diversité du genre, le respect des droits de l'homme ou la relation avec la communauté civile.
- **La gouvernance** vérifie les intérêts entre apporteurs de capitaux et dirigeants d'entreprises. Ce critère prend en compte l'indépendance et la composition du conseil d'administration et de surveillance, la rémunération et les modes d'incitation des managers, les procédures de contrôle interne, le respect des règles d'éthique et du droit.
- **Le Rating ESG** mesure la capacité des entreprises à gérer les risques et opportunités de moyen et long terme liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance.
- **La température du portefeuille** se mesure par rapport à l'alignement de ce dernier à la trajectoire de réchauffement climatique 2°C des accords de Paris.
- **L'alignement taxonomie** du portefeuille mesure se traduit par la somme des parts de chiffre d'affaires des entreprises provenant d'activités alignées pondérées par leur poids en portefeuille.
- **La « value at risk » ou VaR climat** est une mesure globale qui évalue la façon dont le portefeuille pourrait être impacté par le risque de politiques climatiques et les conditions météorologiques extrêmes, ainsi que par une transition technologique bas carbone.
- Le risque de dégradation de **la biodiversité**.

Pour pouvoir interpréter les résultats, nous avons choisi de comparer le portefeuille avec l'indice composite : 50 % MSWI EMU + 50 % Barcap Euro Aggregate.



Certaines fondations abritées, conscientes des conséquences économiques, sociales et environnementales de leurs investissements, intègrent des critères extra-financiers dans leur processus de sélection, à l'image de la Fondation Daniel et Nina Carasso qui a pris des engagements forts au sein de son portefeuille en excluant notamment les sociétés du secteur de la production et du raffinage d'énergies fossiles (avec la signature du programme de « divest – invest ») et en réalisant des investissements à impact social et environnemental.

## Investissement à impact social et environnemental

L'investissement à impact social est une stratégie d'investissement dans des sociétés non cotées cherchant à générer des synergies entre impact social, environnemental et sociétal accompagné d'un rendement financier équitable.

Cette catégorie intègre l'investissement durable consistant à financer des projets ou des entreprises ayant une activité dans des secteurs particulièrement exposés aux défis environnementaux et sociétaux les plus urgents, à l'instar de l'agriculture durable, des énergies renouvelables, de la microfinance et des services de base abordables et accessibles tels que le logement, la santé et l'éducation.

Ces investissements constituent un sous-ensemble de l'investissement socialement responsable (ISR).

Le tableau suivant synthétise les montants investis ou engagés par la Fondation de France sur cette stratégie :

INVESTISSEMENTS À IMPACT SOCIAL <sup>1</sup>	MONTANT ENGAGÉ	MONTANT VALORISÉ	NOMBRE D'INVESTISSEMENTS
2023	150 M€	123 M€	19
2022 pour rappel	150 M€	100 M€	19

## L'évolution des marchés

L'année 2023 se clôture sur des performances très élevées sur les différentes classes d'actifs.

### Marché actions

Les marchés actions ont été portés par les anticipations macro-économiques et monétaires. En effet, les taux baissant, les multiples de valorisation ont repris leur expansion. Un autre phénomène a soutenu les marchés, celui de la révolution technologique qui a permis à Apple de progresser de 50 %, Amazon de 80 % et à NVIDIA de bondir de 240 % sans oublier Microsoft, Tesla, Meta et Alphabet. Ces sept actions ont progressé globalement de 70 % sur l'année 2023.

<sup>1</sup> France 2i ; FDNC Sustainable Food Systems ; Aqua Spark ; Schneider Energie SICAV Solidaire ; Phitrust Partenaires et Partenaires Europe ; Ecofi Contrat Solidaire ; Finance et solidarité d'Amundi ; Unigestion Ethos Environmental Sustainability ; Demeter Infra 4 ; Capenergie 3 ; Alter Equity ; Alter Equity II ; Hémisphère ; Regenero Impact Fund ; Land Degradation Neutrality ; Famae impact ; Educ'Arte ; Miimosa ; Suma Capital ; Citizen CIS.

L'Intelligence Artificielle devrait ainsi favoriser l'innovation, mais sans oublier les risques induits par cette nouvelle technologie. À ce jour, les marchés, portés par une euphorie étonnante, ne regardent que les gains que peuvent apporter ces avancées majeures. Cette vue est validée par des hausses de résultats stratosphériques de ces acteurs à l'instar de NVIDIA qui, au troisième trimestre 2023, a affiché un chiffre d'affaires de 18 milliards de dollars, soit un triplement de celui-ci sur un an.

Les principaux marchés affichent des performances positives en 2023 après leur rallye de fin d'année. Elles s'échelonnent entre +3,8 % pour le FTSE 100 et +28,2 % pour le Nikkei.

La performance des actions internationales mesurée par l'indice MSCI Monde en \$ s'est établie à +23,8 % en 2023. Ramenée en euro, la performance de cet indice est de +19,6 % compte tenu de la baisse de -3,1 % du dollar contre euro.

L'indice MSCI EMU gagne +18,8 % en 2023, porté par les valeurs technologiques mais également industrielles (+25,7 %) et financières (+21,8 %). Le secteur de la santé ferme la marche avec une performance négative de -0,9 %.

#### Marché obligataire

Grâce à leur performance des deux derniers mois, les indices obligataires euro ont rattrapé en 2023 une partie de leur chute de 2022, avec des performances comprises entre +6,5 % pour les obligations souveraines, +8 % pour la dette crédit et +12 % pour le haut rendement. Les obligations américaines crédit et « high yield » ont offert des performances légèrement supérieures, s'établissant respectivement à +8,4 % et +13,4 %.

En termes de rendements, l'OAT 10 ans termine l'année à 3,55 % contre 3,11 % en début d'année après avoir enregistré un point haut à 3,55 % le 18 octobre. En ce qui concerne les T-Notes US, ils sont restés stables à fin décembre par rapport au 31/12/22 (3,86 % contre 3,83 %) après avoir connu un pic à 4,99 % le 19 octobre.

#### Marché immobilier

En 2023, le secteur immobilier est entré en phase de correction, subissant avec retard l'effet de la hausse des taux d'intérêt. Les valorisations se sont repliées en moyenne de 10 % avec des segments qui peuvent accuser des pertes de valorisation de l'ordre de 25 %.

## Caractéristiques des quatre fonds de gestion collective

### France B

FORME JURIDIQUE	Fonds Commun de Placement de droit français						
DATE DE LANCEMENT	24 septembre 2004						
1 <sup>RE</sup> VALEUR LIQUIDATIVE	100 €						
VL AU 31/12/2023	138,48 €						
GESTIONNAIRES	Axa IM (depuis le 28/07/2023)						
NOMBRE DE PARTS	1 507 008						
NOMBRE DE PORTEURS	230						
ENCOURS AU 31/12/2023	208 690 494 €						
FRAIS DE GESTION MAXIMUM	0,50 %						
AFFECTATION DES RÉSULTATS	Capitalisation / Distribution						
DÉPOSITAIRE - VALORISATEUR	BNP Paribas Securities Services						
PERFORMANCE	1 an : + 3,86 % 3 ans, annualisée : + 1,62 % 5 ans, annualisée : + 2,43 %						
ÉCHELLE DE RISQUE	1	2	3	4	5	6	7

Ce fonds est destiné aux fondateurs souhaitant investir de façon prudente et dont l'horizon de placement est d'au moins 3 ans. L'objectif de gestion est de chercher à maximiser le taux de rendement actuariel à l'achat de l'actif net du portefeuille tout en s'attachant à chercher à préserver le capital investi. Il est géré selon une approche fondamentale, associée à une gestion efficiente du risque et à une forte contribution des équipes de recherche. Il a vocation à être investi en obligations senior financières et d'entreprises de maturité 3 à 5 ans portées jusqu'à leur échéance. Le portefeuille, libellé en euro, sera composé de plus de 50 émetteurs de notation initiale minimale BBB, dont le siège social est situé dans la zone euro avec un minimum de 60 % ayant leur siège social en France.

En 2023, le fonds est demeuré investi en OPCVM monétaires de fin mars à fin décembre, le Comité financier de la Fondation ne jugeant pas le moment opportun pour déployer le fonds.

## France D

FORME JURIDIQUE	Fonds Commun de Placement de droit français						
DATE DE LANCEMENT	4 décembre 2008						
1 <sup>RE</sup> VALEUR LIQUIDATIVE	100 €						
VL AU 31/12/2023	170,47 €						
GESTIONNAIRES	Rothschild & Co AM / Edmond de Rothschild AM (depuis le 18/09/2023)						
NOMBRE DE PARTS	1 006 805						
NOMBRE DE PORTEURS	68						
ENCOURS AU 31/12/2023	171 629 978 €						
FRAIS DE GESTION MAXIMUM	0,24 %						
AFFECTATION DES RÉSULTATS	Capitalisation / Distribution						
DÉPOSITAIRE – VALORISATEUR	BNP Paribas Securities Services						
PERFORMANCE	1 an : + 8,66 % 3 ans, annualisée : + 3,84 % 5 ans, annualisée : + 8,27 %						
ÉCHELLE DE RISQUE	1	2	3	4	5	6	7

Fonds actions à faible turnover, investi sur des valeurs Européennes (70 %) et Nord-Américaines (30 %) de grande capitalisation, présentant la capacité de s'adapter et de tirer parti de l'environnement macroéconomique sur le long terme.

Il est géré selon une approche fondamentale et « bottom-up » avec une forte prise en compte des facteurs ESG.

Le fonds comporte deux portefeuilles, gérés à parts égales entre Rothschild & Co Asset Management et Edmond de Rothschild Asset Management. Il pourra comporter jusqu'à 30 % de risque de change.

Chaque portefeuille est géré selon la méthodologie propre à chaque société de gestion aboutissant à la construction de portefeuilles relativement concentrés, composés de valeurs de qualité, offrant un avantage compétitif durable, et d'un modèle leur permettant de traverser les cycles.

Ce fonds est destiné aux fondateurs ayant un horizon de placement d'au moins 6 ans.

## France I

FORME JURIDIQUE	SPPICAV (Société à Prépondérance Immobilière à Capital Variable)						
DATE DE LANCEMENT	24 avril 2017						
1 <sup>RE</sup> VALEUR LIQUIDATIVE	100 €						
VL AU 31/12/2023	104,91 €						
GESTIONNAIRES	BNP Paribas REIM						
NOMBRE DE PARTS	2 154 314,43						
NOMBRE DE PORTEURS	10						
ENCOURS AU 31/12/2023	222 129 200 €						
FRAIS DE GESTION MAXIMUM	0,80 %						
AFFECTATION DES RÉSULTATS	Distribution						
DÉPOSITAIRE – VALORISATEUR	BNP Paribas Securities Services						
PERFORMANCE	1 an : - 2,93 % 3 ans, annualisée : + 1,78 % 5 ans, annualisée : + 3,14 %						
ÉCHELLE DE RISQUE	1	2	3	4	5	6	7

France I vise à offrir une exposition à l'immobilier indirect, principalement en Europe et sur les différents segments de l'immobilier. Le fonds recherche une diversification des risques en investissant dans des biens ou des fonds ayant une exposition complémentaire notamment en termes de typologie d'actifs (bureaux, commerce, logistique, résidences séniors...). Le fonds intègre des critères extra-financiers dans son processus d'investissement.

Ce fonds est destiné aux fondateurs ayant un objectif de placement supérieur à 10 ans.

Conformément à la décision du Comité financier de novembre 2022, le fonds a investi en 2023 dans une poche d'immobilier coté (OPCVM de foncières cotées) à hauteur de 30 M€.

## France 2i

FORME JURIDIQUE	SLP (Société de Libre Partenariat)						
DATE DE LANCEMENT	22 mai 2019						
1 <sup>RE</sup> VALEUR LIQUIDATIVE	100 €						
VL AU 31/12/2023	80,61 €						
GESTIONNAIRES	RAISE Conseil						
NOMBRE DE PARTS A	1 000 000						
NOMBRE DE PORTEURS	55						
ENCOURS AU 31/12/2023	80 610 000 €						
FRAIS DE GESTION MAXIMUM	1,70 % HT						
AFFECTATION DES RÉSULTATS	Capitalisation / Distribution						
DÉPOSITAIRE – VALORISATEUR	Société Générale						
MULTIPLE DE VALORISATION	TVPI 2023 : 1,09 TVPI 2022 : 1,03 TVPI 2021 : 0,93 TVPI 2020 : 0,90						
ÉCHELLE DE RISQUE	1	2	3	4	5	6	7

France 2i vise à investir dans des entreprises non cotées en visant un fort impact positif et des rendements équitables. France 2i privilégie les entreprises susceptibles de provoquer un changement systémique sur nos modes de vie, de production et de consommation, en les accompagnant dans la durée en actionnaire minoritaire actif.

Ce fonds est destiné aux fondations ayant un objectif de placement supérieur à 10 ans.

## La gestion des risques

La Fondation de France porte une attention particulière à la gestion des risques financiers.

Elle s'assure tout d'abord d'être entourée de plusieurs prestataires financiers de premier ordre :

- la conservation des actifs est confiée à des banques parmi les mieux notées en Europe ;
- la gestion financière est déléguée à des prestataires (sociétés de gestion ou banques privées) reconnues ;
- la trésorerie est placée auprès de contreparties bancaires offrant, là aussi, les meilleures garanties en matière de solvabilité.

Tous les mois, elle suit les performances et l'allocation d'actifs de son portefeuille à travers un tableau de bord, comportant notamment :

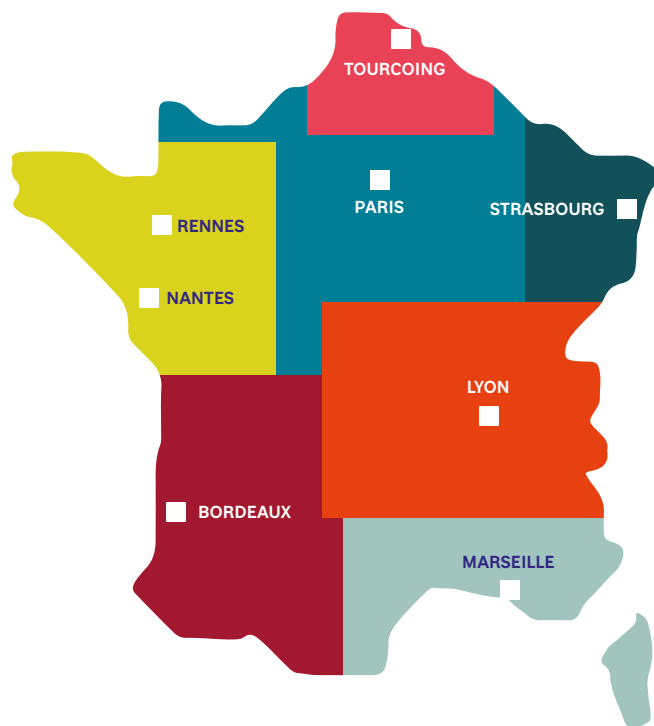
- la structure des placements ;
- la répartition par classe d'actifs ;
- la répartition géographique ;
- l'analyse extra-financière du portefeuille ;
- les indicateurs de performances et de risques des investissements réalisés.

Chaque semestre, elle réalise un rapport de gestion financière lui permettant de :

- vérifier que la structure des placements est en cohérence avec la politique définie et la Charte des investissements ;
- analyser son risque de contreparties bancaires et assurancielles, s'assurant ainsi que ses placements sont réalisés auprès des institutions les plus solides ;
- réaliser des « stress test » sur l'ensemble de ses actifs, afin d'observer la résistance de son portefeuille dans différentes configurations de marché, et de prendre des mesures préventives le cas échéant.

Enfin, la Fondation de France mandate un cabinet spécialisé dans le conseil en investissement pour l'assister notamment dans les domaines suivants :

- conseil en matière d'allocation d'actifs et de structure de portefeuille ;
- sélection de prestataires via l'organisation d'appels d'offres ;
- suivi des portefeuilles et des prestataires (respect de contraintes, contrôle des frais de gestion, mesure et comparaison de performances...)
- réalisation de documents ad-hoc et d'analyses d'investissements (analyse consolidée de la poche obligataire, analyse extra financière consolidée, ...).



**Fondation  
de  
France**

40 avenue Hoche  
75008 Paris  
Tél.: 01 44 21 31 00  
Fax: 01 44 21 31 01  
fondationdefrance.org

*Suivez-nous*



**Conception et réalisation:**

EPOKA

**Textes:** Fondation de France.

**Crédits photo:**

Magali Delpont/  
Fondation de France.



La Fondation de France bénéficie du label IDEAS qui atteste du respect des bonnes pratiques en matière de gouvernance, gestion financière et efficacité de l'action.

**Fondation de France  
Siège et Centre-Ouest**

40 avenue Hoche  
CS 30001  
75008 Paris  
01 44 21 31 00  
fondation@fdf.org

**Fondation de France  
Grand-Ouest**

Le Seize – Centre d'affaires  
16 esplanade  
du Champ de Mars  
35000 Rennes  
02 99 38 24 22  
grandouest@fdf.org  
5 rue Columelle  
44000 Nantes  
02 51 83 20 70  
grandouest@fdf.org

**Fondation de France  
Sud-Ouest**

29 rue Esprit-des-Lois  
33000 Bordeaux  
05 56 52 03 07  
sudouest@fdf.org

**Fondation de France  
Méditerranée**

42 rue Montgrand  
CS 20004  
13006 Marseille  
04 91 90 08 77  
mediterranee@fdf.org

**Fondation de France  
Centre-Est**

19 rue de l'Arbre-Sec  
69001 Lyon  
04 72 10 92 30  
centreest@fdf.org

**Fondation de France  
Grand-Est**

8 rue Sainte-Marguerite  
CS 90012  
67083 Strasbourg Cedex  
03 88 22 78 68  
grandest@fdf.org

**Fondation de France  
Nord**

5 rue de Tournai  
59200 Tourcoing  
03 20 11 80 90  
nord@fdf.org